

Débat public imPACtons !

Quels modèles agricoles pour la société française ?

Compte-rendu intégral
Réunion publique
Jeudi 22 octobre 2020 à Tarbes

SALLE/ADRESSE : Expo Pyrénées Congrès - Hall 4 salle Marboré
Boulevard Kennedy 65000 Tarbes

PARTICIPANTS : 56 personnes

DÉBUT > FIN : 18 h 30 à 20 h 30 (durée du REC : 2 h 16)

En tribune

Mme Ilaria CASILLO Présidente, CPDP
Mme Lisa BERGERON Membre, CPDP

Maîtrise d'ouvrage

M. Florent GUHL DRAAF

Intervenants :

M. Jean-Marie SERONIE Consultant indépendant en agroéconomie, membre de l'Académie de l'agriculture

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis Ilaria CASILLO, je suis Vice-Présidente de la Commission nationale du débat public, et j'ai le plaisir de présider ce premier débat public sur la politique agricole commune sur le plan stratégique national.

Je vais vous présenter très rapidement ce qu'est la Commission nationale du débat public, et pourquoi on est là ce soir, ce qu'on fait, et l'objectif de la soirée. La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante, ce qu'on appelle une AAI, donc un établissement public, un organisme public, mais qui est indépendant du gouvernement et des autres porteurs de projets publics et privés. Et la CNDP est l'organisme qui relève du cadre de l'environnement et est l'instance qui est garante de deux choses : Du droit à l'information et à la participation des citoyens — c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'il y a un grand projet ou une politique publique qui a un impact non négligeable sur l'environnement, la CNDP doit être saisie de manière obligatoire. Elle informe les citoyens de ce projet ou de cette politique publique, et elle va recueillir leur avis. Ensuite, elle va rédiger un compte-rendu sans jamais donner son avis, parce que nous sommes une autorité neutre et indépendante, et elle va transmettre ce compte-rendu au décideur, au porteur de projet ou au responsable de la politique publique. Et le décideur, lui, a une obligation de réponse dans les trois mois qui suivent la clôture d'un débat public ou d'une procédure de participation. Donc, c'est une procédure qui est très garantie parce qu'elle oblige, on va dire, une reddition de comptes de la part de ceux qui proposent un projet ou une politique publique.

Donc, c'est dans ce cadre que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été obligé, pour respecter la réglementation, de saisir la Commission nationale dans la mise en place de son plan stratégique national qui doit décliner la PAC. Le plan stratégique national — mais le représentant de l'État vous le dira beaucoup mieux que nous — est un outil qui est imposé dorénavant à tous les états membres de l'Union européenne, qui se compose de trois parties :

- Une partie qui dit « voilà l'état de santé de l'agriculture de mon pays ;
- Une deuxième partie « voilà la stratégie que je voudrais mettre en œuvre » ;
- Et troisième partie « voilà le meilleur de l'état de santé et de la stratégie, comment je vais distribuer les aides ».

Voilà plus ou moins ce qu'il y a dans ce plan stratégique. Ce plan stratégique doit être déposé par la France dans quelques mois, donc c'est le bon moment pour avoir un débat sur ce sujet, parce que c'est là que la France doit un peu préciser comment les aides vont être réparties — bien évidemment, dans le cadre de règles qui sont quand même communes à plusieurs pays européens.

Donc, la Commission a été saisie, elle a décidé d'activer, de faire cette procédure de débat public par rapport au plan stratégique national, et donc la Commission a nommé une Commission particulière, qui est composée de ces membres-là. Donc, aujourd'hui, j'ai ici avec moi Lisa BERGERON, qui va coanimer la réunion avec moi ce soir, mais la Commission est composée par huit membres. Et nous avons, avant de démarrer ce débat, pour le préparer, rencontré 169 parties prenantes, et nous avons établi ensuite des thématiques et des manières de réaliser ce débat. On a une plateforme participative, on a fait une assemblée citoyenne pour l'agriculture, et bien sûr, le tour de France avec tout un tas de réunions publiques sur le terrain — celle de ce soir rentre dans ce cadre-là — et puis la possibilité à chacun d'organiser son propre débat, à condition de nous faire remonter, dans un cadre proposé par nous, les résultats de ce débat.

Ce débat a d'ores et déjà produit 127 propositions, qui sont issues de la plateforme, et auxquelles le Ministère a répondu tout juste hier, nous a envoyé le tableau avec les réponses. Donc, encore une fois, pour garantir un peu de redditions des comptes, le fait que ce qui émerge de ce débat aura une réponse de la part du Ministère.

Donc, voilà un peu comment ce débat-là se compose. Donc, la réunion de ce soir, comme toutes les réunions, se compose de deux moments : un moment qu'on appelle une session d'information, et un autre moment un peu de participation, vraiment d'échanges à l'échelle des tables, mais aussi en plénière, entre vous toutes et tous.

La réunion de ce soir est dédiée au revenu agricole — dans chaque endroit où on va, on essaie de thématiser. Donc, vous savez que le revenu agricole est très hétérogène selon les filières, les territoires,

et donc il y a plusieurs facteurs qui impactent le revenu d'un agriculteur. Les aides de la PAC viennent compléter, voire des fois assurer les revenus d'un agriculteur, mais est-ce que c'est comme ça que cela devrait toujours se passer ? Comment peut-on agir sur le revenu agricole, et de manière plus efficace et durable ? C'est un peu l'objectif de la réunion de ce soir, de réfléchir à cela. Mais pour réfléchir à cela, avant de passer aux discussions entre les tables, on a pensé faire intervenir d'abord le représentant de l'État, notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, donc le Directeur du DRAAF, que j'invite ici à nous rejoindre et à me rejoindre ici – donc, monsieur Florent GUHL, de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, qui représente aussi ce soir le Ministère, donc toute question que vous avez sur le PSN, c'est l'occasion aussi d'interroger les services de l'État par rapport à cela. Il est avec nous ce soir pour répondre aussi à toutes vos questions, et il va nous présenter un peu les données sur le revenu agricole par filière, par mode de production, les aides existantes qui soutiennent le revenu. Peut-être que la plupart de vous le savent, parce qu'ils connaissent déjà, mais il vaut mieux quand même qu'on partage ces éléments. La plupart d'entre vous sont peut-être directement concernés — d'ailleurs, combien d'agriculteurs et d'agricultrices y a-t-il dans la salle ? Levez la main, comme ça, on se rend compte. Voilà, donc je pense que la plupart d'entre vous connaît déjà pas mal, mais on repose très rapidement aussi le contexte. Et puis, on aura une intervention de Jean-Marie SERONIE, qui est un agroéconomiste, consultant indépendant et membre de l'Académie de l'agriculture, qui va nous parler de quels sont les facteurs qui impactent un peu le revenu agricole. On leur a dit de ne pas trop dépasser les 10 minutes, un quart d'heure, pour laisser beaucoup d'espace au débat après. Et après, on va vous expliquer vraiment ce qu'on demande comme travail par table. S'il y a des choses qui ne sont pas claires dans les présentations, si vous aimeriez connaître un peu mieux certains aspects, c'est aussi l'occasion ce soir de questionner les intervenants pour cela. Donc, voilà ce soir comment la réunion va se dérouler : une petite partie avec les intervenants, et ensuite du travail par table avec des propositions précises qu'on vous demandera de sortir pour chaque table.

Est-ce qu'il y a des questions sur la Commission nationale du débat public, sur le débat public, sur la soirée, que vous voulez poser d'ores et déjà maintenant ? Oui ? Alors, pour des questions de Covid, je ne peux pas vous passer mon micro, donc on a quelqu'un qui vient vous en passer un. N'oubliez pas de vous présenter — j'en profite pour dire que la réunion est audio-enregistrée, donc il est important de dire votre nom et votre prénom, et le verbatim et l'enregistrement de la réunion seront disponibles sur le site quelques jours après la réunion, aussi pour une question de transparence. Oui ?

M. Régis MATON Paysan dans le Béarn

Régis MATON, paysan dans le Béarn. Vous dites que le gouvernement répondra à nos propositions – est-ce qu'il a juste ça comme obligation, ou il va prendre en compte réellement ce qu'on dit ? Ou si c'est juste une réponse.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Alors, l'obligation de répondre, ce n'est déjà pas mal. Après, c'est la responsabilité du politique de dire « voilà pourquoi j'ai pris, pourquoi je n'ai pas pris ». En revanche, dans les réponses, nous demandons au gouvernement — et à chaque fois qu'on fait un débat public, au porteur de projet — d'argumenter, de dire pourquoi il a choisi de prendre ou de ne pas prendre. Ça nous semble la moindre des choses lorsque tout un tas de personnes se sont mobilisées et ont fait des propositions, de dire pourquoi on prend ou on ne prend pas. Aucune loi ne peut contraindre un porteur de projet ou de politique publique à prendre en compte des résultats, c'est de la responsabilité politique et de la volonté politique de donner plus ou moins de poids aux démarches de participation.

Mais si vous voulez, je peux aussi vous dire quels sont les 91 débats publics évalués par la Commission, 88 projets ont été modifiés suite à un débat public. C'étaient des projets, ce n'étaient pas des politiques publiques, c'est un peu différent, mais en tout cas, l'obligation de réponse, des fois, fait aussi un peu avancer les réflexions. Mais ça, c'est la responsabilité, encore une fois, du Ministère.

Donc, je passe la parole sans plus tarder à Florent GUHL. Je vous remercie.

M. Florent GUHL, DRAAF

Bonsoir à toutes et à tous. D'abord, très heureux d'être là ce soir pour ce débat public, et en plus, on a de la chance dans la région, puisqu'on a gardé, me semble-t-il, un débat dont la thématique est extrêmement importante, puisque le revenu des agriculteurs, c'est quand même la base de tout — mais ce n'est à vous que je vais le dire, puisque j'ai compris en voyant les mains levées tout à l'heure, et puis déjà en reconnaissant certaines personnes sur le parking qu'effectivement dans la salle il y avait beaucoup d'agricultrices et d'agriculteurs. Tant mieux, on sera très vite sur des débats importants.

Moi, je comprends que le format de ces soirées, que je ne connais pas jusqu'à maintenant, est quand même beaucoup pour que vous puissiez réfléchir et produire, et donc je vais essayer de ne pas être très long — surtout qu'encore une fois, comme le disait la Présidente, pas mal des points que je vais évoquer, je pense, ne seront pas forcément complètement nouveaux pour vous. Notamment, cette première diapo, qui est quand même importante, de redire de quoi on parle, parce que dans le grand public en général, évidemment, il y a une confusion qui peut exister entre deux notions, qui sont le revenu et le salaire. Mais encore une fois, vu la composition de la salle, je ne vais peut-être pas trop insister, mais on dit bien : le revenu agricole, c'est le revenu tiré de l'activité économique, comme d'autres travailleurs indépendants, par exemple. Ce qui est différent, évidemment, d'un salaire, qui lui va rémunérer des travailleurs salariés, employés par une entreprise ou une administration. Donc, une fois qu'on a dit ça, on va bien parler dans cette soirée de revenu. Alors, ça ne veut pas dire que le mot salaire sera interdit, mais ce sont bien deux notions assez différentes, et il s'agit bien de travailler sur un revenu. Donc, voilà, encore une fois, dans cette petite introduction, qui ne se veut surtout pas cadrante, qui est juste pour redonner des infos que vous connaissez parfois.

Quelques repères sur des revenus courants avant impôts, qui restent donc en lien avec la diapo d'avant, la question essentielle, notamment parce qu'on la ramène là suivant les différentes filières, on la divise en fait par l'unité de travail non salarié. Donc, ça, ce sont les chiffres officiels que tous les ans le Ministère de l'Agriculture avec les statisticiens fournit. On va rester sur la première colonne, parce que la moyenne olympique, elle est intéressante aussi, mais elle donne à peu près les mêmes tendances de toute façon. Évidemment, premier impact de ce tableau, c'est de considérer d'abord, première ligne, que si on prend toutes filières confondues, vous voyez qu'en résultat annuel, on est à peine sur cette année 2018 — j'ai pris la dernière année où les choses étaient stabilisées — à un revenu annuel d'à peine 30 000 euros. Donc, encore une fois, par unité de travail non salarié. Et puis, vous voyez surtout des disparités très fortes entre, dans les plus rentables, si je puis dire, sur cette année-là, la viticulture ; assez loin derrière, mais quand même en numéro 2, les grandes cultures ; et puis après, bon, encore une fois, vous avez tous les chiffres. Donc, on en conclut évidemment, première conclusion, que ce sont des chiffres qui sont quand même en moyenne peu élevés — ça, c'est clair — mais qu'il y a une variabilité intrafilière qui est quand même très importante. Ça, ce sera primordial dans les débats tout à l'heure aux tables et en débat général : on voit bien qu'on est obligé de tenir compte aussi bien sûr de ces éléments quand on apporte après, quand on veut avoir une politique publique qui, le cas échéant, corrige ces inégalités, ou les accompagne — enfin, ça, c'est un choix qui vous appartiendra dans vos propositions. Bien sûr que la taille de l'exploitation peut également jouer, et puis un certain nombre d'autres critères que vous connaissez.

Élément d'information intéressant, qui est complémentaire d'autres que vous avez sur table aussi — parce que je ne vous l'avais pas précisé, je crois, ou alors je n'ai pas fait attention, mais vous avez aussi des éléments qui vous ont été donnés sur table, qui sont un peu du même acabit, qui cadrent un peu les choses, et qui ne sont pas là pour vous empêcher de réfléchir, au contraire pour vous donner des éléments factuels. Là, ce qu'on a repris, c'est : lorsqu'un consommateur dépense 100 euros d'achats alimentaires, sur l'ensemble de ces 100 euros, il y a 6 euros qui reviennent au producteur. Ce qui correspond par ailleurs quand même à 10 % de la valeur ajoutée, mais on voit bien, et vous le savez, qu'il y a un certain nombre d'autres facteurs qui interviennent. C'est intéressant, ça, dans mon précédent poste avant d'être directeur de la DRAAF Occitanie, je travaillais sur l'agriculture biologique, et on avait ça une fois dans un sondage flash auprès d'un millier de Français, on leur avait demandé : est-ce que vous pensez, notamment dans le cadre des états généraux de l'alimentation, est-ce que vous pensez que, quand vous achetez un produit, à qui ça va ? Et on avait une majorité de Français qui disaient « ça va plutôt au distributeur », « ça va plutôt au packaging, etc. », et « ça ne va pas beaucoup aux agriculteurs ». Donc, comme quoi, ils ne se trompaient pas trop, on le voit bien sur ce graphique-là.

Donc, ça veut dire quoi en conclusion ? Et c'est ça qu'on va regarder dans les dernières diapos, c'est que le cœur du débat aujourd'hui, il est bien de dire que l'aide au revenu, en particulier via les aides de la PAC, il est effectivement indispensable. Il faut quand même bien qu'on se le dise en intro.

Donc, on peut passer effectivement, du coup, à ce que sont ces aides au revenu. D'abord, premier point qui n'est pas négligeable : c'est quand même ça en particulier qu'a été construite la PAC depuis l'origine. C'est effectivement un soutien au revenu des agriculteurs. C'est quand même bien de le dire, parce qu'on pourrait penser que c'est une conséquence d'autre chose. C'est comme ça que ça a été construit. Quand la PAC a été construite dans les années 60, je vous rappelle, première politique européenne, très longtemps, et aujourd'hui presque encore premier budget européen. Ça a vraiment été fait pour ça au départ, pour dire : on doit produire, et pour pouvoir produire, pour pouvoir avoir une agriculture sur

nos territoires dans tous les pays de l'Union européenne — qui à l'époque étaient beaucoup moins nombreux, mais — les aides de la PAC doivent soutenir le revenu des agriculteurs.

Après, il y a eu différentes formes pour le faire, notamment, vous connaissez, puisqu'il y a encore très peu de temps, on avait encore quelques éléments qui relevaient de ça, qui était vraiment un soutien directement au prix. Donc, avec des prix fixés au niveau européen, des repères, etc. Vous avez connu ces époques-là, elles ne sont pas si anciennes que ça. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, on est bien sur des aides, j'allais presque dire, indirectes, en tout cas qui vont — on va y revenir tout de suite — vers les agriculteurs, mais qui ne sont pas ciblées en disant : « en mettant ça, on garantit le prix de sortie, le prix du produit alimentaire ». Ça, c'est terminé, pour diverses raisons sur lesquelles je ne rentrerai pas en détail. Aujourd'hui, on ne peut plus faire ça, donc les aides viennent indirectement soutenir les prix et soutenir les revenus des agriculteurs directement. Donc, en chiffres, mais ça aussi, je pense que c'est un chiffre que vous connaissez, aujourd'hui, ces aides directes de la PAC, ça concerne en France 300 000 agriculteurs. Donc, c'est quand même... effectivement, c'est bien là qu'on a la plus grosse partie des aides de la PAC.

Du coup quand on dit, encore aujourd'hui, et c'est toujours très vrai, toujours aussi vrai, que ces aides de la PAC sont faites pour défendre le revenu des agriculteurs, si on prend la diapo suivante, ce qui a été représenté là — alors, qui n'est pas facile à lire, mais regardez dans un premier temps l'ensemble, on verra après la différenciation par filière. Premier graphique tout en haut, on a deux barres, une orange et une bleue. Qu'est-ce que veulent dire ces deux barres ? La première, c'est si on enlève les subventions, donc la PAC, puisque c'est quand même surtout ça la subvention que peuvent toucher les agriculteurs, sur l'année à nouveau 2018, combien d'agriculteurs auraient ce revenu avant impôts qui serait négatif ? C'est-à-dire des gens qui travaillent toute l'année et qui perdent de l'argent. Ça, c'est le chiffre de départ. On est quand même, sur cette année 2019, à 49 % des exploitations qui, sans aides, sans subventions, auraient un revenu négatif. Et une fois qu'on applique les subventions, pour autant on ne supprime pas complètement le problème, puisqu'il y a plus de 15, 17 % je dirais, sur l'ensemble, si je lis bien, d'agriculteurs — enfin, d'exploitations agricoles, pardon, qui ont encore un revenu négatif même après application des aides. Donc, on appelle ça — alors, je ne sais pas si le vocabulaire est bien choisi — un filet de sécurité. Donc, déjà, sur l'ensemble, c'est assez parlant, les deux informations sont intéressantes : d'abord, que le filet de sécurité fonctionne, mais que même avec ce filet, on a quand même 17 % de l'ensemble des exploitations agricoles qui sont avec un revenu négatif sur l'année 2018 ; et puis, deuxième information évidemment, c'est cette question de disparité par filière, puisque vous voyez que notamment dans l'élevage, avant d'appliquer les aides, on est, pour certaines filières, bovins viandes par exemple, à plus de 80 % des exploitations qui sont en revenu négatif si on n'applique pas les aides de la PAC. Donc, encore une fois, ce n'est pas pour rien qu'on est réuni ici ce soir — enfin, nonobstant la réponse qui a été apportée à la première question de Monsieur, mais enfin, la prise en compte derrière, mais en tout cas la question de la PAC et des revenus des agriculteurs, c'est primordial.

Voilà, je ne vais pas être plus long, juste ouvrir sur une dernière diapo, qui est, puisque j'ai dit depuis le départ que la question du revenu des agriculteurs était consubstantielle de la PAC, qu'elle avait été mise dès le départ comme un objectif fort — aujourd'hui, qu'est-ce qu'on voit dans la future PAC, en tout cas comme objectifs qui sont reconnus ? On voit trois grands objectifs :

- Favoriser le développement d'un secteur agricole innovant, résilient et diversifié pour garantir la sécurité alimentaire. Ça, encore une fois, c'était la base de la PAC depuis le départ. L'innovation y était déjà, dans les faits, on ne parlait pas de la même innovation dans les années 60, mais c'était déjà très innovant, ce qu'on voulait faire, pour effectivement garantir que nos consommateurs, nos concitoyens, pourraient se nourrir de façon pérenne. Donc, ça, c'est resté comme un élément de base ;
- Ce qui est peut-être plus nouveau, en tout cas en termes d'affirmation de politique publique, c'est le deuxième : renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat. D'abord, c'est plus nouveau, parce qu'évidemment les enjeux climatiques ne sont pas de même nature aujourd'hui qu'ils n'étaient à l'époque. Enfin, peut-être qu'ils l'étaient, mais on n'avait pas la même prise de conscience. Aujourd'hui, on sait ce qu'est le changement climatique, ce n'est pas à vous que je vais le dire, vous êtes les premières victimes des situations extrêmes qui se déroulent tous les ans. Donc, évidemment qu'aujourd'hui, dans un objectif de PAC, la question de la prise en compte du changement climatique et de l'environnement est évidemment indispensable ;
- Le troisième élément, vous le savez peut-être, c'est ce qui est apparu notamment quand on a eu le fameux deuxième pilier de la PAC dans les années 90, qui est de dire : on va aussi, parce

que c'est primordial en France comme dans la plupart des pays d'Europe, renforcer et consolider le tissu socioéconomique des zones rurales — là aussi, le fait d'être dans cette zone, ici, à Tarbes, notamment, mais c'est vrai sur beaucoup d'endroits, c'est vraiment l'illustration du fait qu'on a aussi besoin d'une politique qui n'est pas que tournée uniquement vers les agriculteurs, mais vers le tissu économique de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires.

Voilà, je crois que je ne vais pas être plus long que ça, si ça répond à la commande — surtout que Jean-Marie SERONIE va sûrement dire des choses bien plus intelligentes que je n'ai dites. Voilà, donc je voulais poser un peu ces bases, j'espère que ça vous a apporté quelques éléments d'informations, et qu'encore une fois, ça va surtout vous aider à un travail prospectif, puisque l'idée, c'est bien de se dire : et maintenant, comment on fait sur l'avenir pour garantir ce revenu aux agriculteurs — via des outils dont on voit les intérêts, mais vous avez aussi vu les limites, puisqu'il y a le fameux filet de sécurité dont il était question, on voit qu'il fonctionne, certes, mais qu'il ne suffit pas à mettre tout le monde en situation positive. Donc, ce n'est quand même pas anodin comme information.

Voilà, merci pour votre attention.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Alors, si vous avez des remarques, des questions pour cette intervention, ne les oubliez pas, vous allez les noter, et on va les prendre après la deuxième intervention. Comme ça, vous pouvez poser des questions à monsieur GUHL, mais aussi à monsieur SERONIE, si ça vous va. Juste, ces objectifs-là sont des objectifs qui sont pareils pour tous les États membres, et chaque État, après, les priorise. Et en France aussi, ils doivent proposer une priorisation de ces objectifs-là dans le PSN. Je le dis, parce que sur la plateforme dans la première partie du débat, nous avons proposé à ceux qui voulaient s'exprimer : « comment vous hiérarchiserez parmi ces neuf objectifs », enfin, dix objectifs, parce qu'il y en a un qui est transversal. Qui sont pareils pour tous les États membres, mais c'est ça qui change justement : selon la manière dont on les priorise, on met ou pas l'argent sur des priorités ou sur d'autres. D'où l'importance de cette hiérarchisation dans le plan stratégique national.

Alors, Monsieur SERONIE – est-ce qu'il est en ligne avec nous ? Sinon, on va... alors, Monsieur SERONIE, bonsoir. Il ne pouvait pas se joindre à nous en personne, mais merci d'être là. Donc, agroéconomiste, consultant indépendant et membre de l'Académie de l'agriculture — bonsoir, Monsieur SERONIE. Nous vous entendons très bien.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Eh bien, moi aussi, donc c'est parfait.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Très bien. Donc, merci d'être là ce soir. Donc, nous avons déjà eu une première présentation de la DRAAF sur un peu les données sur le revenu agricole. Moi, j'avais envie de vous poser deux questions ce soir. Quels sont les facteurs d'explication de l'hétérogénéité des revenus agricoles, qui a été quand même montrée un peu et évoquée par monsieur GUHL ? Et quel regard critique portez-vous aussi sur l'efficacité des aides de la PAC au revenu ? Et qu'est-ce qu'il faudrait, à votre avis, changer dans le système des aides pour assurer quand même des revenus agricoles plus viables ? Donc, vraiment, quel regard critique vous portez sur cela ? Nous avons dix minutes, nous vous écoutons.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

OK. Eh bien, écoutez, d'abord, très heureux d'être avec vous à distance, et très malheureux de ne pas être là physiquement. Bon, j'ai la chance de connaître votre département, donc ça facilite, mais ça me rend encore plus frustré de ne pas avoir pu venir. Je voudrais passer à la diapo suivante directement.

Alors, comme l'a dit Florent, que je salue, le résultat, ce n'est pas le salaire, ce n'est pas le disponible. Les statistiques du Ministère de l'Agriculture, et ça confirme ce que moi, j'ai vécu pendant toutes les années où je dirigeais un centre de gestion, les prélèvements des agriculteurs — c'est-à-dire en fait, c'est ça qui est l'équivalent du salaire net, c'est-à-dire ce qu'ils prennent dans l'exploitation — c'est de l'ordre de 20 000 euros, entre 20 et 25 000 euros, et c'est relativement stable dans le temps. Donc, quand les résultats sont bons, il y a une partie des résultats qui restent dans l'entreprise pour réinvestir ; et, comme en 2016, quand les résultats sont très mauvais, l'agriculteur prélève davantage que le résultat

de l'entreprise. Ce qui est la réalité de toutes les entreprises : le reste à vivre, le prélèvement pour vivre du chef d'entreprise n'est pas le reflet direct du résultat de l'entreprise.

Alors, d'où viennent ces hétérogénéités ? D'où viennent... je voudrais, d'abord, deux choses à partir de ce graphique que vous voyez. En jaune, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous avez sur un temps long, de 1980 à 2020, donc sur 40 ans, corrigé de l'inflation, vous avez en gros le résultat par agriculteur. C'est-à-dire, un agriculteur où il y a deux personnes qui travaillent à temps plein, c'est ce qui correspond à une personne. Et c'est en base 100, en 1980. Donc, le premier constat — et si j'étais en face de vous, je le dirais pareil, j'ai fait des dizaines de réunions avec des agriculteurs — c'est que contrairement à l'impression que l'on a aujourd'hui, on n'est pas dans une phase où le revenu agricole est bas. Donc, par rapport à 2000, il a en gros doublé. C'est la courbe jaune, avec ce que vous avez en rouge, c'est la moyenne sur trois ans. Avec un deuxième constat, et là ça m'amène à répondre à votre question, le deuxième constat, c'est que vous voyez qu'à partir de 2005-2006, on a changé de monde. C'est-à-dire qu'on est sur une tendance qui est clairement à la hausse, alors que pendant dix ans, on avait une remarquable stabilité — enfin, je ne sais pas si c'est remarquable, d'ailleurs, mais une stabilité. Donc, là, on est clairement à la hausse, mais avec des variations d'une année à l'autre qu'on n'a jamais connues — moi qui suis en fin de carrière, jamais vues de ma carrière. Donc, là, on est sur toutes les exploitations de France.

Et donc, une partie des difficultés que l'on a, et une partie des interrogations de la politique publique, c'est qu'aujourd'hui, on a une politique publique, en gros, qui date d'une trentaine d'années, la grande réforme de 92, avec un contexte qui a fondamentalement changé. Et les résultats peuvent varier d'une année à l'autre. C'est ce que l'on voit.

Et si on regarde la diapo suivante, Florent vous a montré les différences de résultats par systèmes de cultures, par OTEX. Si je peux avoir la diapo suivante, s'il vous plaît ? Et là, vous avez, pour ces OTEX, enfin ces systèmes de cultures, les écarts au sein d'une même culture pour l'année 2018. Le rectangle que vous voyez... pardon, les barres vertes que vous voyez, c'est le milieu. C'est-à-dire qu'il y a la moitié des gens qui ont un résultat inférieur à la barre verte, et la moitié qui ont un résultat supérieur. Et ce que vous avez dans le rectangle, c'est en bas le quart, et en haut les trois quarts. C'est-à-dire que la moitié des gens qui sont dans le rectangle rouge. Et puis, les barres en haut, ce sont les 10 % inférieurs — enfin, en haut les 10 % supérieurs, et en bas les 10 % inférieurs. Donc, ce que vous remarquez, c'est que ces écarts sont absolument considérables. Ce que je ne vous montre pas là, c'est qu'ils ont tendance à augmenter. Notamment, les très bonnes années, ils augmentent, parce que ceux qui ont les meilleurs résultats ont des résultats encore, encore plus meilleurs — excusez-moi du français — et ceux qui ont des moins bons résultats, ils ont des résultats un petit peu meilleurs, mais pas beaucoup plus. Et les mauvaises années, les écarts se resserrent, parce que ceux qui ont su profiter des bons coups, les mauvaises années, ils peinent ; et ceux qui sont en difficulté, là, ils sont en situation catastrophique. Et l'autre remarque importante que l'on fait, c'est que quand vous voyez ces écarts, ils sont plus importants dans une même production que la moyenne ou la médiane entre productions. Ça, c'est considérable.

Et alors, qu'est-ce qui peut expliquer cela ? C'est facile quand on est à distance et quand on est — je veux dire, à distance intellectuelle, je suis dans une fonction maintenant de conseil et de réflexion, pendant 30 ans j'étais dans l'action. Qu'est-ce que c'est que le résultat d'une exploitation, d'une entreprise ? Bien sûr, ce sont les produits moins les charges plus les subventions. Donc, là, on parlait des subventions, mais les subventions, ce sont 10, 12 % du produit, du chiffre d'affaires. C'est parfois, c'est souvent plus de la moitié du résultat, mais ce ne sont que 10, 12 % du chiffre d'affaires. Et le chiffre d'affaires, qu'est-ce que c'est ? C'est le choix de ce que je produis, la quantité que je produis, donc mon efficacité technique, et c'est le prix auquel je le vends. Donc, ce sont les choix commerciaux. Et ça, ce sont des choix du chef d'entreprise, individuellement ou collectivement. Moins les charges. Et là, ce sont aussi des choix : comment j'achète ? Quelles charges je mets ? Quels systèmes techniques je choisis ? Plus des prestations de services, plus les subventions. Donc, je crois que les hétérogénéités qu'on a, elles sont bien sûr liées au milieu naturel, elles sont surtout liées à la cohérence de ce que je fais avec le milieu naturel dans lequel je suis — chez vous, si je suis dans le bas, ou si je suis à Luz-Saint-Sauveur, bien sûr, je ne vais pas faire la même chose, et l'élevage, je ne vais pas élever de la même manière. Et puis, enfin, c'est : comment je gère ces choix ? Quels choix je fais ? Et le métier d'agriculteur est de plus en plus un métier de choix, un métier de décisions. Et puis enfin, il y a un autre élément que je vous ai montré sur la courbe précédente, ce sont ces écarts d'une année à l'autre. Qui sont liés à deux choses : la variabilité des prix d'une part, mais qui n'est pas forcément une mauvaise chose, puisque depuis qu'on s'est ouvert sur la variabilité des prix, les résultats globalement ont augmenté, mais ils sont très variables ; et puis ensuite, c'est lié aux variations de rendement, qui ont

tendance à augmenter, corrélativement en production en végétal au changement climatique, et en production animale au changement climatique sur les fourrages, et par rapport aux animaux, aux questions de biosécurité, aux questions de la mondialisation des parasites — vous l'avez vu dans votre région pour tous ceux qui gavaient des canards, il y a quelques années.

Donc, pour moi, les grandes... d'abord, on n'est pas sur un revenu aussi bas que ça, il faut faire attention à ça. D'autre part, les hétérogénéités sont beaucoup liées aux questions de choix que l'on fait. Et enfin, à une politique publique qui date d'une trentaine d'années, dans un contexte qui a changé. Et si j'étais parmi vous, je demanderais aux agriculteurs — je le fais toujours quand je fais une réunion — est-ce que vous pensez que votre métier est plus difficile ou plus facile à réussir qu'avant ? J'ai toujours la même réponse : à peu près 80 % des gens considèrent que le métier est plus difficile à réussir qu'avant. C'est ce que je voulais montrer. Et je pose une deuxième question, derrière : pour ceux qui sont en deuxième partie de carrière, est-ce que vous pensez que votre situation aujourd'hui est meilleure ou moins bonne qu'avant ? Et pour les jeunes, est-ce que vous pensez que votre situation est meilleure ou moins bonne que vos parents ? Et là, j'ai 80 % des gens, et je l'ai fait partout en France, j'ai 80 % des gens qui considèrent que leur situation — globale, c'est pénibilité, travail, cadre de vie, tout ça — leur situation est meilleure qu'avant. Donc, on a une situation qui est meilleure qu'avant, ce que corroborent les chiffres.

Et si vous me mettez la dernière diapo, sur les aides, vous avez là les aides par systèmes de production. Vous avez en jaune, en gros, ce sont les paiements à l'hectare. Vous avez en rouge tout ce qui est les aides découplées, donc en gros, pour vous, c'est la prime à la vache allaitante, qui a changé de nom, je ne sais plus comment ça s'appelle maintenant, et puis les primes aux ovins. Et en vert, c'est le développement durable ; donc, pour vous, ce sont les ICHN, les aides compensatrices de handicap naturel. Et si j'étais en face de vous, je le dirais : et le jackpot que vous touchez depuis 5 ans, que j'espère vous avez utilisé pour investir, parce que je pense que la majoration phénoménale qu'il y a eu, avec des effets pervers importants dont vous discuterez, et des effets positifs très importants, mais risquent de ne pas durer. Et là, je ne mets pas Florent en porte à faux là-dessus.

L'autre élément que vous voyez, ceux qui touchent le plus d'aides, ce sont ceux qui gagnent le moins. Alors, je ne sais pas quelle est la poule et quel est l'œuf là-dedans. Mais j'ai tendance à penser, et c'est la fin de mon intervention — et là, je m'exprime à titre tout à fait personnel, mais avec une longue expérience — je pense que les aides sont indispensables aujourd'hui, c'est clair, mais elles sont aujourd'hui dans un système qui est très dangereux, et vis-à-vis duquel il faut se poser des questions. Est-ce que les aides couplées — donc, la prime à la vache allaitante, les aides aux ovins, grosso modo, pour vous — est-ce que c'est judicieux, ou est-ce que ça a des effets pervers ? Et notamment, d'anesthésiant de la filière. Et encore en face de vous, je le dirais tout pareil : sur les bovins, je crois qu'il n'y a pas photo, c'est un chloroforme d'une redoutable efficacité.

Ensuite, je pense qu'il faut se poser une question, et là je parle à la fois en tant que soi-disant expert et en tant que citoyen : est-ce qu'on doit continuer à soutenir le revenu des agriculteurs ? Personnellement, je pense que non, parce que quand on soutient le revenu, par exemple par des aides à l'hectare, on soutient le maintien du statu quo à une période où on sait qu'on doit assurer une transition. Et donc, moi, je pense que les mêmes montants, il n'est pas question pour moi de baisser, mais les mêmes montants, il faudrait davantage accompagner les transitions que soutenir le revenu, donc l'existant.

Et puis enfin, se pose la question des exploitations qui sont très [coupure son - 0.54.33.3] et peu intensives en capitaux [mot incompris] et qui utilisent beaucoup de gens, beaucoup de main-d'œuvre, qui passent en gros à travers les filtres de la PAC. On a un renouveau de ce type d'exploitations avec l'engouement de nos concitoyens pour les circuits courts. Donc, est-ce qu'il ne faut pas se poser la question de prendre davantage en compte les actifs ?

Voilà.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Merci beaucoup, Monsieur SERONIE, de votre propos, de la franchise, d'avoir été si direct, même un peu de mettre des questions...

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

C'est peut-être pour ça que vous avez fait appel à moi.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

... sur la table. Ça stimule le débat, et l'objectif de ce soir, c'est vraiment que chacun de nous puisse parler en toute liberté de son avis, de son point de vue sur toutes ces questions. Donc, vous nous avez dit un peu les différents facteurs, liés au milieu naturel qui impactent un peu le revenu, la cohérence des choix par rapport au milieu, la variabilité des prix, la variabilité des rendements, de manière plus large quand même, les choix de l'exploitant. Vous citez une situation qui à votre avis, d'après vos données, est meilleure qu'avant, des aides... voilà, et vous nous avez livré un peu votre point de vue sur la pertinence des aides au revenu.

Maintenant, je vous propose de prendre les premières réactions, les premières questions, ce que vous en pensez, ce que vous avez entendu, est-ce que ça vous a interrogés ? Est-ce que vous voulez rajouter des choses ou poser des questions ? La parole est à vous, la salle. Nous avons une question, là — ne vous en privez pas, si vous avez des remarques, sur tout ce que vous avez entendu, dans la première intervention comme dans la deuxième. On est là vraiment pour échanger librement entre nous.

M. Franck LABORDE, Agriculteur

Franck LABORDE, je suis agriculteur, et j'ai une remarque à Monsieur le Directeur, et une question à Monsieur SERONIE. Monsieur le Directeur, vous nous avez présenté les aides de la PAC comme une aide au revenu, mais vous avez terminé par montrer les neuf objectifs déterminés par la Commission européenne en juin 2018, dans lesquels deux piliers — au-delà des aides aux agriculteurs, il y a deux piliers extrêmement forts pour la PAC à venir, le second et le troisième que vous avez présentés, qui traitent de renforcer la protection environnementale et climatique, et troisièmement renforcer le tissu socioéconomique. Je pense que vous devriez, quand vous présentez la PAC, notamment auprès de gens non-initiés, non agriculteurs, insister un peu plus sur ces deux piliers, parce que la PAC est trop souvent vue par nos concitoyens, selon moi, comme une aide pécuniaire uniquement aux agriculteurs, et c'est parfois faux. Et d'ailleurs, ces aides justifient souvent aussi des normes environnementales qui sont imposées aux agriculteurs européens et français.

Ma question à monsieur SERONIE — monsieur SERONIE qui est reconnu pour ses analyses, qui est dans des groupes de réflexion importants, et notamment un national qui se termine par ID — Monsieur SERONIE, vous avez dit qu'il faudrait que la... alors, sur les aides animales, vous êtes ici sur un territoire que vous connaissez bien, et votre réflexion pourrait sembler un peu provocatrice vis-à-vis des gens qui travaillent durement sur ces filières-là dans nos départements de Piémont Pyrénéen. Mais peu importe, c'est votre analyse, et vous êtes reconnu pour avoir des analyses très justes. Vous avez dit « la PAC devrait plus accompagner les transitions ». Oui, je crois qu'on est tous d'accord. Mais vous avez aussi dans votre exposé relevé une extrême volatilité des performances et des revenus. Est-ce que vous ne pensez pas que la PAC devrait aussi gommer, faire en sorte de gommer ces volatilités-là ? Et notamment, en soutenant, en apportant des aides à tout ce qui est stabilisateur de revenu — assurance aléas, assurance revenu, etc.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On va prendre plusieurs questions, pour laisser un peu plus d'espace à la salle. Il y avait une autre question à votre table aussi, ce monsieur-là qui a levé la main. Je demande à la personne qui a le micro : il y avait une autre personne à cette table qui voulait poser une question. Et puis, vous. Il y en a d'autres ? Vous, OK.

M. David EYCHENNE, Agriculteur

David EYCHENNE, pour la Confédération Occitanie. C'était plus une remarque qu'une question, je voulais remercier monsieur SERONIE pour sa présentation. Dire effectivement — bon, là, on est peu entre nous, mais dire qu'effectivement au niveau du revenu, mis à part quelques-uns évidemment, ça ne va pas si mal, ça fait quand même un peu de bien à entendre, parce que ce que nous rabattent les oreilles les médias, ce sont les fameux 350 euros mensuels — ou annuels, je ne sais même plus — aux agriculteurs. Donc, il faut être un peu sérieux de temps en temps.

Par rapport à la place des aides aussi, je suis bien placé pour le savoir, puisque je suis éleveur de bovins viande transhumant, en bio depuis 20 ans, donc je n'ai pas d'aide à la conversion, tout ça, mais je valorise au maximum, je fais des bœufs de 5 ans, j'engraisse, c'est moi qui fixe mon prix de vente, il n'y a pas de problème. Malgré ça, l'an dernier, je crois que j'ai vendu pour 45 000 euros de viande, et j'ai perçu 85 000 euros d'aides. Donc, ça replace un petit peu le débat du poids public dans nos exploitations. Et ce que je voulais dire aussi, c'est que ces aides, effectivement, elles sont indispensables, puisqu'on vend la viande au même prix qu'il y a 40 ans, quasiment, elles sont indispensables, mais si on veut qu'elles soient légitimes et acceptables, et efficaces, il faut qu'elles soient plafonnées par actif, ou peu importante, par exploitation, parce que ça sclérose — le dynamisme

de nos montagnes et de nos coteaux, il est sclérosé par ces aides-là aussi. D'abord, 1) ça ne nous oblige pas à bien travailler ; j'ai des amis qui ne sont pas dans mon syndicat qui me le disent souvent, « ça ne nous aide pas à bien bosser, puisque de toute manière, les veaux partent, mais les aides tombent ». Et ça empêche l'accès au foncier et l'accès aux montagnes à des candidats à l'installation, par exemple. Voilà, donc pour tout ça, je vous remercie.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Alors, avant de prendre une autre intervention à cette table, je prendrai d'autres tables, et puis je reviens vers vous. J'ai une table qui pose beaucoup de questions, mais une question, là, devant, et puis une question à la table derrière.

M. Jean-Paul DUHALDE, Agriculteur

Jean-Paul DUHALDE, du Pays basque. Alors, je ne sais pas à qui va ma question, c'est : pendant longtemps, on a entendu que 80 % des aides étaient perçues par 20 % des paysans ; c'était une réalité il n'y a pas longtemps encore, aujourd'hui qu'en est-il ? À quel niveau on est ? Et on a vu l'évolution des chiffres des revenus sur les 40 années, on aurait aimé voir aussi l'évolution du nombre de paysans sur ce même laps de temps.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK. Une question à la table derrière, ou remarque — vous pouvez aussi faire des remarques.

M. Michel SANCIAUD, Membre de l'ATTAC et de l'ADEAR

Bonsoir. Michel SANCIAUD, membre de l'ATTAC et de l'ADEAR. Je m'adresse à monsieur SERONIE, qui a dit tout à l'heure que le métier d'agriculteur était un métier de choix : peut-il nous dire comment les agriculteurs peuvent maîtriser tous les éléments qui vont leur permettre de faire le bon choix ? Étant donné que nous sommes dans une Europe très disparate, avec des systèmes agricoles très variables, comment font-ils pour faire le bon choix et être sûrs de ne pas se tromper ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai vu une autre question, je pense, une dame, vous ? Comme ça, on entend aussi une dame, oui. Et puis, une autre là-bas. Ici, à cette table devant.

Mme Sylvie FERRER, ATTAC 65

Sylvie FERRER, de l'association ATTAC 65. Donc, je voulais poser une question par rapport au premier pilier de la PAC, qui va essentiellement en fonction du nombre d'hectares des agriculteurs. Donc, plus l'agriculteur a de surface, d'hectares, et plus il va toucher. Donc, la question que je voulais poser, c'était par rapport en fait à la tradition agricole, en prenant en compte bien sûr le dérèglement climatique, alors qu'il faudrait aller justement vers des petites surfaces, relocaliser l'agriculture, relocaliser les productions, aller vers des systèmes en fait qui ont existé, qui existent toujours en France : le système familial de petites exploitations. Donc, actuellement, ça ne va pas dans ce sens. On ne va pas dans une évolution du système agricole qui va favoriser en fait... ou prendre en compte réellement le dérèglement climatique.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Donc, j'ai deux interventions à cette table-là. Allez-y. Et puis, une autre là-bas, que j'avais vue — vous, Monsieur, je vous ai vu, oui. Cette table pose beaucoup de questions.

M. Christian FOURCADE, Agriculteur

Christian FOURCADE, FNSEA. Première question, je voudrais savoir, est-ce qu'on peut répondre à ça : qu'est-ce qu'un agriculteur ? Qu'est-ce qu'un agriculteur ? Savoir, puisque, autant il y a une multitude d'agricultures, mais il y a une multitude d'agriculteurs, aussi, de types d'agriculteurs. Et ensuite, c'est par rapport à la notion de la PAC qui rentre les revenus : pour moi, la première chose qui fait le revenu d'un agriculteur, c'est son activité professionnelle, entre la vente, ses charges, et la PAC rentre dans une partie de son chiffre d'affaires. Mais faire de la PAC le revenu des agriculteurs est pour moi très dangereux. L'essentiel du revenu doit venir de son activité économique, entre la production et la vente de ses produits.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On a une autre intervention à cette même table, et puis je vous propose de prendre les premières réponses. Et puis, une autre tournée de questions, et puis on passera — d'accord ? Allez-y.

M. Samuel MARGUET, Agriculteur

Samuel MARGUET, je suis paysan à Astugue, sur le département. Je réponds un peu à la provocation de monsieur SERONIE sur l'ICHN : ça me fait un peu mal d'entendre effectivement critiquer quelqu'un l'ICHN, parce que pour moi, l'ICHN, ce qui est intéressant dans l'ICHN, c'est quand même qu'elle est plafonnée sur 50 hectares, qu'elle est surprimée sur les 25 premiers, et moi, je me battrais toujours pour qu'on ait des mesures d'aides qui soient de ce type en fait. Ce qui est délicat aujourd'hui, et ce en quoi je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est qu'en fait, aujourd'hui, elle vient se cumuler avec des aides du premier pilier que les paysans de montagne n'avaient pas auparavant. Et notamment, par l'intervention de ce qu'on appelle des DPB estives, et donc qui viennent s'ajouter en fait à une ICHN. Donc, moi, je n'aurais pas tendance à critiquer l'ICHN en tant que telle, c'est-à-dire qu'une aide qui est plafonnée, qui regarde l'actif, qui regarde ces choses-là sont des choses qui sont pertinentes à mon avis, mais par contre, j'aurais tendance à critiquer l'effet en fait des DPB, et notamment des DPB estives, qui sont venues s'ajouter en fait concrètement à l'ensemble. Nous, c'est vrai qu'on milite concrètement — je rejoins David EYCHENNE — à un plafonnement à l'actif en fait, qui permettrait de débloquer des installations. Parce que nous, on pense qu'effectivement, il faut installer aujourd'hui des paysans nombreux dans les campagnes.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, merci beaucoup. Je propose aux intervenants de répondre rapidement, et puis on prend d'autres questions, pour passer quand même au travail, pour faire émerger un peu les propositions, parce qu'on sent qu'il y a des propositions très précises dans la salle.

M. Florent GUHL, DRAAF

Je commence, Jean-Marie, mais rapidement, moi, sur deux points — après, la plupart des points, je pense que tu seras plus à même que moi de dire des choses. Juste, premier point, sur effectivement la remarque par rapport aux trois piliers, en tout cas tels qu'on les voit dans cette projection : dont acte, je n'aurais pas tenu les mêmes propos devant d'autres publics. Là, je pense que c'était aussi important de se dire, notamment en termes de poids financier, cette question du soutien au revenu, je reste, tout à l'heure, ça a été remis à nouveau en cause, non, je crois vraiment que cette politique agricole commune, elle a été bâtie là-dessus. Il faut quand même avoir ça en tête. Et effectivement, au fur et à mesure, on a renforcé d'autres aspects, qui ont paru importants aux États membres.

Et par rapport à la question de Madame aussi, mais ça a été d'ailleurs déjà un peu répondu par Monsieur, on peut, ce n'est pas une fatalité de dire qu'on paie à l'hectare ou à la taille de l'exploitation. La réforme de 2014, et tous les États membres ne l'ont pas fait, a consisté à dire : il y a une surprime aux 52 premiers hectares, ça fonctionne, vous avez cité d'autres exemples. Enfin, c'est aussi pour vous dire que tout à l'heure, dans le travail de propositions, il n'y a rien de figé là-dedans. Raisonner à l'hectare est une façon de faire, ça ne veut pas dire que c'est automatiquement strictement proportionnel ; on peut plafonner, on peut valoriser les premiers hectares — enfin, tout ça est tout à fait disponible et déjà largement utilisé dans les outils de la PAC. Donc, ce n'est pas... effectivement, il y a un raisonnement à l'hectare, ça se discute, mais même quand on est dans un raisonnement à l'hectare, on peut avoir des variables d'ajustement qui ne sont pas de dire « c'est simplement plus ou on a d'hectares, plus on touche de primes ». Prenez un autre exemple, certains ont dit qu'ils étaient en bio : les Conseils régionaux ont été en capacité de plafonner des aides bio, à la conversion en particulier, pour éviter des effets d'aubaine, des choses comme ça. Enfin, tout ça, ça existe déjà. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas aller plus loin, mais c'est juste pour vous dire qu'il n'y a pas une automaticité aujourd'hui dans la PAC qui serait : « plus j'ai d'hectares, plus je touche d'argent ». Ce n'est pas, en tout cas, proportionnel. Voilà.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, Monsieur SERONIE, là aussi je vous invite à ne pas dépasser les 3, 4 minutes de réponse, pour pouvoir prendre d'autres questions et passer au débat de la salle.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Et je pense que votre débat est bien parti, là, toutes les questions que vous avez posées, ce sont déjà des visions intéressantes à avoir autour de la table. Alors, bon, j'ai pris quelques notes, parce qu'il y a beaucoup de questions. Alors, juste dire, pour le — et je ne vais pas citer à qui s'adresse la réponse, parce que je n'ai pas noté vos noms, bien évidemment. La question par rapport aux ICHN, la dernière remarque : je souscris complètement à ce que vous avez dit. Je me suis exprimé peut-être un peu vite,

un peu globalement, en plus je n'ai jamais travaillé dans ce département de montagne. Mais ce que je veux dire par là, et ce dont je suis sûr à travers tout ce que... parce que je discute avec les responsables, ou avec... c'est que depuis la réforme de 2014, ce qu'il s'est passé, et ce sont sans doute effectivement les DPB d'estives, comme vous les appelez, enfin, en gros le système fait qu'il y a eu un volant beaucoup plus important d'aides qui sont arrivées, avec des règles d'attribution qui ont changé, et qui conduit à courir au moindre hectare, même s'il y a plus de pierres que d'herbe, d'une part, et d'autre part, à désintensifier au maximum. Et enfin — enfin, du moins, ça n'oblige pas à intensifier. Et enfin, ça amène des gens à ne pas prendre leur retraite, et donc ça déstructure complètement l'outil de production. Et c'est vrai dans tous les massifs montagneux : j'ai la chance de circuler, et en titillant un peu les gens, parce qu'ils n'en parlent pas spontanément, mais... voilà.

Alors après, je suis d'accord que les indemnités compensatrices d'handicap naturel, ça doit rester. Mais c'est le mécanisme global, où on a, avec la réforme de Stéphane LE FOLL, a conduit, je pense, à des effets pervers. Mais là, je pense que pourra en discuter, parce qu'il maîtrise beaucoup mieux, je pense, au niveau du contexte du massif pyrénéen, qui pour une partie dépend de son territoire.

La question ensuite qui m'a été posée au début sur la stabilisation des revenus ; c'est pareil, je suis complètement en phase. Il se trouve que j'ai écrit un petit livre sur la PAC il y a deux ans, et moi, je pense qu'un des objectifs de la politique agricole demain, européenne, devrait être d'avoir un système d'assurance au niveau européen. Or, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui. L'Europe autorise des systèmes nationaux, mais il n'y a pas un système européen. Et je pense que pour plein de raisons, ce serait le bon choix.

Après, sur les bovins, bon, vous avez le débat parmi vous, le monsieur de la Confédération paysanne — alors, on me reproche souvent d'être soit anti-FNSEA, soit prosystème gigantesque intensif — il a démontré ce que j'expliquerais par le témoignage, de cet aspect un peu sclérosant du système actuel. Je pense qu'il faut vraisemblablement passer par non plus aider directement les agriculteurs, mais accompagner — enfin, du moins, mettre une partie des fonds pour accompagner la structuration économique.

La règle des 80-20... 80 % des aides vont à 20 % des agriculteurs, je pense que ce n'est pas vrai. Alors, ça pourrait être vrai si on considérait les secteurs types porcs, ou viticultures, ou le secteur légumier, qui n'étaient pas aidés dans les anciennes PAC, peut-être. Mais non. Par contre, le nombre de paysans, oui : sur la période de 80 à aujourd'hui, en gros le nombre d'agriculteurs a été divisé par 2,5, à peu près. Sachant que pendant ce temps, la productivité du travail a été multipliée par 9 ou 10. Et donc, c'est ça qui permet de faire progresser l'agriculteur dans une maille de production qui n'augmente plus.

La question — alors, là, vous allez en débattre, j'imagine, j'ai été à une réunion près de chez moi en tant que...

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Moins de deux minutes, il vous reste.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Sur la relocalisation. Alors, peut-être caricatural et méchant tout en étant gentil, mais si on relocalise, qu'est-ce que vous allez faire de tous vos moutons et de tous vos bovins ? Et moi, j'ai envie de continuer à manger des moutons à Bayeux, même s'il y en a un tout petit peu. Et en Normandie, on produit plus de lait que ce que l'on boit, vous, vous en produisiez, vous en produisez, je crois, beaucoup moins, comment vous allez boire du lait ? Et je n'ai pas envie, moi, Normand, d'être condamné à boire du vin de Normandie. Surtout que je suis Bordelais d'origine, ce qui fait que je connais votre département. Voilà. Donc, la relocalisation, oui, mais ce n'est pas la panacée, ce n'est pas universel, et ce n'est pas la règle générale, me semble-t-il. D'ailleurs, on est un grand pays exportateur. On exporte en gros un peu plus de 30 % de notre production, tout confondu. Voilà.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. On va prendre les trois toutes dernières questions. Je vous prie vraiment d'être rapide, surtout dans les réponses. Et puis, on va passer vraiment au travail par table. Allez-y, alors j'ai deux questions à cette table, et une autre du monsieur là-bas.

M. Christian DUBARRY, Agriculteur retraité

Christian DUBARRY, ancien exploitant, mais mon activité continue, puisque j'ai les enfants qui ont repris la suite. Alors, moi, je voulais intervenir pour rappeler quand même que le métier d'agriculteur, c'était

de nourrir les gens, nourrir la population. On parle beaucoup de primes, mais... je le dis, parce que dans notre atelier, il y a trois productions animales. Nous faisons du bovin viande, de la volaille, et du porc, de l'engraissement. Alors, je me permets de rappeler ça, parce que par rapport à la crise sanitaire, qui continue d'ailleurs, mais surtout pendant le confinement, on s'est rendu compte dans notre exploitation que la production qui partait le mieux, c'était le porc et la volaille. Je rappelle quand même que ce sont des productions qui ne reçoivent pas d'aides directes — enfin, qui ne sont pas prises en compte dans le calcul des aides de la PAC. Par contre, les bovins, vous l'avez cité, les bovins, nous en avons, et je rejoins un peu ce que disait monsieur SERONIE : moi, je pense que ça a un effet un peu anesthésiant, parce qu'on cherche les hectares, on cherche les surfaces, on cherche des primes surtout par rapport à cette production. J'en ai, donc je peux le dire franchement, parce que nous, si on touche des primes, c'est parce qu'on a des bovins. Mais on n'en a pas parce qu'on a de la volaille et parce qu'on a des porcs ; par contre, c'est ce qui nourrit beaucoup la population. Moi, j'ai pu le constater pendant ce confinement : il n'y avait aucun report par rapport à la production porcine et par rapport à la production de volaille.

Alors, on les caricature en disant qu'elles sont un peu intensives, alors que c'est... bon, je ne rentre pas dans les détails, parce qu'il y a des démarches qualité, là aussi. Mais des fois, ça va à contresens de ce qu'on entend dans les médias et dans les reportages. On nous dit « il faut produire, il faut s'élever en qualité », peut-être, mais ce qu'on vend et ce que le consommateur demande, ce sont quand même des produits dont il peut disposer par rapport aux revenus qu'il a.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, merci beaucoup. On prend les deux dernières questions. Je vous demande d'être un peu brefs pour laisser de l'espace au débat après. Allez-y.

M. Philippe JOUGLA, Agriculteur

Philippe JOUGLA, agriculteur dans le Tarn, militant FNSEA. Je réagis sur deux points des propos de monsieur SERONIE, je vais en remettre une couche sur le jackpot de l'ICHN : ces termes-là me semblent totalement injustes. Vous avez aligné un certain nombre de chiffres, je voudrais en mettre d'autres, qui sont vérifiables sur le site de la DRAAF, qui est le montant moyen de la PAC par bénéficiaire : la région Occitanie est la deuxième moindre région qui touche de PAC par bénéficiaire, avec 22 000 euros ; la région la moins aidée est à 18 000 euros par bénéficiaire. Et la région la plus aidée est au-delà de 35 000 euros. Et elle n'est pas du tout concernée par l'ICHN, si vous voyez d'où peut venir cette région. Donc, premier point.

Le deuxième : vous parlez d'une situation sclérosante sur les aides recouplées, en citant les bovins. Certes, dans les chiffres qui sont annoncés, les bovins apparaissent avec le revenu le plus faible. Moi, je voudrais mettre en parallèle que les producteurs de SCOP annoncent depuis l'ensemble... pardon, les producteurs de grandes cultures, pour que tout le monde suive, annoncent depuis le début des années 2010 une diminution de leur revenu par 2. Eux bénéficient des aides découplées. Donc, dans quelle mesure les aides découplées ne sont pas aussi une façon de scléroser la production, puisque les productions de céréales ont perdu en compétitivité et en rendement ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. La toute dernière question, et puis vraiment une minute de réponse, pas plus, parce qu'on a la deuxième partie.

M. Jean-Louis CAZAUBON, Agriculteur

Jean-Louis CAZAUBON, je suis ici en tant que Vice-Président du Conseil régional d'Occitanie, mais je suis aussi agriculteur, encore un peu, mettons à 10 % de mon temps. Je travaille quand on me le demande poliment chez moi, parce que j'ai deux fils qui sont installés avec moi, voilà. Je suis un peu comme Christian, là-bas. Ce que je voulais dire, d'abord, c'est : au niveau du revenu agricole, on peut constater qu'il a augmenté, parce que le nombre aussi des agriculteurs a diminué. Le gâteau a été, disons, partagé avec beaucoup moins de convives. Alors, après, sur l'effet anesthésiant, ça, je l'ai dit à plusieurs reprises parce que j'ai une carrière professionnelle aussi derrière moi, et c'est vrai que ça, on le disait, que ça pouvait avoir un effet anesthésiant, les primes. Seulement, comment on fait pour passer — admettons, on dit « il n'y a plus de primes, il n'y a plus d'aides PAC », ça veut dire, la composition du prix, l'agriculteur, ce n'est pas lui qui le fixe, le prix, et la difficulté, elle est là.

Alors, moi, je vais vous donner un exemple. Sur un yaourt, il y a 4 centimes de lait. Voilà. Si le consommateur le payait même un centime de plus, je vous garantis que le revenu en bout de ligne pour un agriculteur à 400 000 litres, ou 500 000 litres, il serait différent de celui d'aujourd'hui. On peut faire le

même exemple pour la baguette de pain, voilà. Alors, comment on fait pour passer d'un système à l'autre ? Est-ce qu'on fait comme les Américains qui, eux, se servent de l'aide alimentaire qui comptabilise — bon, on ne va pas rentrer là-dedans — dans la boîte verte pour justement soutenir leur prix de marché ? Moi, c'est ça, moi, je veux bien qu'on passe d'un système à l'autre, mais comment on fait ?

J'aurai une question sur la définition de l'actif, je pense qu'elle reviendra autour de la table ici : est-ce qu'un banquier parisien ou un bijoutier qui achète des terres en Occitanie, est-ce qu'il est agriculteur, celui-là ? Un agriculteur contemplatif, ce n'est pas un actif.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Alors, ce que je vous propose, parce que le débat démarre — enfin, je vois déjà des mains qui se lèvent, etc. Je vous propose une chose, à vous aussi, Monsieur SERONIE, qu'on démarre le travail par table, et puisque chaque table va nous rendre compte de ses propositions, je vous demanderai une réaction, à vous, et aussi à monsieur GUHL, par rapport à ça, et on va reprendre une deuxième session de débat tout à l'heure. Pour une raison simple : parce que les tables ont 50 minutes de travail entre elles, et ce qu'on vous demande justement, c'est vraiment de sortir des propositions un peu précises, et garder — moi, j'ai bien noté ceux qui voulaient poser des questions, donc, vous, encore, j'ai noté tout à l'heure, donc on va en reposer encore, mais on a déjà pris beaucoup de retard.

Donc, là, l'objectif, c'est vraiment de poser des questions précises : qu'est-ce que, à votre avis, on devrait changer, on devrait demander à changer dans la distribution des aides actuelles ? Je sais qu'il y a un débat autour de l'actif agricole, des débats sur la manière dont on distribue des aides, des plafonds, etc., c'est le moment de faire vos propositions. Donc, Lisa va un peu vous expliquer comment ça va se passer. Vous avez des ressources autour de la table, on a une feuille qu'on va vous faire passer, et aussi monsieur GUHL est là un peu en ressource si jamais des tables se posent des questions. Vous avez 50 minutes, et Lisa va vous expliquer un peu quoi faire.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Donc, on vous a distribué un grand papier à table. On va vous laisser 45 minutes pour pouvoir faire des propositions de critères de distribution des aides au revenu. Du coup, vous allez pouvoir faire trois propositions, après avoir partagé vos réflexions à table.

À la fin de ce temps de travail, chaque table va présenter ses conclusions et ses propositions, et on aura un dernier débat avec les intervenants avant de clôturer la soirée.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous avez aussi, on vous a mis là des choses, n'oubliez pas, vous ne vous connaissez pas forcément autour des tables, donc présentez-vous très rapidement, désignez un secrétaire ou un porte-parole — enfin, quelqu'un qui note les trois propositions. On vous mettra ça sur chaque table, on la retirera à la fin, aussi parce que cela nous permet de tout mettre dans le compte-rendu de manière très fidèle. Et chacune de ces propositions, encore une fois, on demandera au Ministère de se positionner dessus, et de dire pourquoi il est d'accord ou il n'est pas d'accord, ou il prend ou il ne prend pas.

Donc, voilà, c'est parti. J'ai bien noté qu'il y a encore des demandes d'intervention de la salle. Tout à l'heure, on aura un deuxième round un peu plus long de débat. Donc, il est 48, c'est parti pour 45 minutes. C'est à vous. On demande vraiment de sortir des choses très précises, si possible. Allez-y.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Alors, on va inviter monsieur GUHL à bien vouloir nous rejoindre à la tribune, s'il vous plaît, et on va récupérer monsieur SERONIE sur l'écran.

Alors, on va démarrer la restitution en écoutant chacune des tables les unes à la suite des autres. Donc, si une première table veut bien se manifester et lire ses conclusions et propositions, s'il vous plaît, une hôtesse viendra avec le micro. Quelle table est prête et peut présenter ses propositions ? Par là-bas ? Allez-y. Les hôtesse, s'il vous plaît. Alors, on va vous demander le silence, s'il vous plaît, et d'écouter attentivement les différentes propositions. Merci.

M. Romain LE BIHAN, Agriculteur

Je m'appelle Romain LE BIHAN. Nos propositions, c'étaient donc :

- Reconnaissance de l'actif agricole, bien sûr, qui est à définir, qui est une notion quand même assez complexe ;
- Plafonnement des aides, avec une dégressivité selon le montant ;
- Une reconnaissance des pratiques qui sont déjà vertueuses, qui sont méconnues de la part déjà du grand public, et aussi de nos chers technocrates ;
- Et travailler une garantie de revenu par de la gestion des risques, de l'assurance au revenu, ou autre chose.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Est-ce que vous avez des exemples de pratiques qui existent déjà ?

M. Romain LE BIHAN, Agriculteur

Tout ce qu'on met en œuvre au quotidien pour – réduction phyto, réduction des antibiotiques dans les élevages, tout ce genre de pratiques.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

OK, merci. C'est bon ? OK, une autre table alors, s'il vous plaît. Je vous laisse vous manifester pour pouvoir... alors, quelle table a fini déjà d'écrire ses conclusions ? Là-bas, je pense, non ? Alors, je vais vous demander le silence, s'il vous plaît, et de bien vouloir écouter les propositions de cette table.

M. Laurent BATAN, Agriculteur

Bonjour. Laurent BATAN. Donc, en premier point, nous, c'est définir l'actif agricole, comme disait Romain. Pour nous, c'est quelqu'un qui produit et qui s'implique personnellement dans les travaux de l'exploitation. Et que l'exploitant tire l'essentiel de ses revenus du travail de l'exploitation. Les critères de conditionnalités environnementales doivent être identiques au sein de l'Europe, et ils doivent aussi tenir compte de ce qui est déjà fait sur le terrain. Et essayer de mettre les aléas climatiques et sanitaires — qu'ils soient un peu mieux pris en compte dans la PAC. Voilà.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Ok, merci. Une autre table qui a fini et qui veut bien présenter ses propositions ? Juste derrière.

M. François DE BOYER, Agriculteur

Bon, la question est la suivante : pourquoi la PAC ne serait pas gérée par la MSA pour garantir aux exploitants la couverture sociale, les retraites, ainsi que les impayés ? La valorisation de la retraite complémentaire indépendante. Prise en compte de la pénibilité des petites exploitations, de l'entretien des terrains, la préservation des services écosystémiques, afin de rétablir une retraite de base honorable.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Est-ce que vous pourriez répéter le premier point, s'il vous plaît ?

M. François DE BOYER, Agriculteur

Pourquoi la PAC ne serait pas gérée par la MSA pour garantir aux exploitants la couverture sociale et les retraites, ainsi que les impayés, valorisant la retraite complémentaire indépendante ? Prise en compte de la pénibilité, des petites exploitations, de l'entretien des terrains, la préservation des services écosystémiques, afin de rétablir une retraite de base honorable ?

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Merci. Une autre table ? Par là-bas. Je vais vous demander de bien vouloir faire le silence, du coup, s'il vous plaît. Allez-y.

M. Patrick CAPERAA, Citoyen

Patrick CAPERAA. Réserver les aides aux actifs agricoles qui assurent un acte direct de production, et fixer un seuil qualifiant l'activité agricole. Conditionner le niveau des aides aux potentiels pédoclimatiques des territoires — donc, qui revient à créer, pour les zones intermédiaires, l'ICHN végétale. Et conditionner les importants ou la mise en concurrence des productions du pays à des cahiers des charges équivalents aux nôtres, pour réduire effectivement les distorsions de concurrence. Voilà.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Merci. Une autre table ?

M. Franck LABORDE, Agriculteur

La première de nos propositions est de réserver une partie des aides PAC aux actifs agricoles. Selon nous, les critères définis pour être considéré comme actif agricole pourraient être :

- Premièrement, de ne pas percevoir de pension de retraite ;
- Deuxièmement, tirer au moins 50 % de son revenu de l'activité agricole ;
- Et ne pas travailler à l'extérieur de la ferme plus de 532 heures.

Les deux derniers critères correspondent aux critères d'agrément des GAEC en France.

Deuxième proposition : la convergence des aides PAC doit être la plus douce possible, pour ne pas qu'il y ait de ruptures au niveau des exploitations trop violentes. Et le paiement redistributif doit se faire sur une surface moindre à la surface actuelle, qui est de 52 hectares. Par exemple, sur les 20 ou 25 premiers hectares, ce qui permettrait de soutenir les petites fermes.

Troisième proposition : par rapport à la question que vous nous posez, nous nous permettons de dire qu'elle est mal posée, et que le revenu, c'est premièrement la défense du prix au producteur, deuxièmement l'accompagnement des filières territorialisées, et troisièmement l'accompagnement par la PAC de la MRC climatique et l'application du règlement européen « omnibus » pour amortir la volatilité.

Bien évidemment, il s'agit de toutes les retraites, et plus spécialement les retraites qui ne sont pas agricoles.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Merci. Une autre table ? Alors, quelle table est prête ? Je vois qu'ici, ça écrit encore. Qui n'est pas passé, et qui a déjà terminé de rédiger ?

M. Arnaud PRAT, Agriculteur

Bonsoir à tous. Arnaud PRAT. Alors, nous aussi, comme bien d'autres, on pensait travailler sur la notion d'actif agricole, qui doit être une personne qui produit réellement quelque chose, et qui dispose d'un diplôme et d'une formation minimum. Il faut que ce soit quelqu'un qui ait des terres qui produisent quelque chose à des fins de vente — enfin, à des fins pour nourrir quelqu'un. Le versement de la PAC à partir de 67 ans devrait être arrêté.

Ensuite, une PAC équitable, qui permet de corriger les inégalités de revenus entre les différentes protections. Une valorisation de tous les systèmes de production, qu'ils soient conventionnels, bio, ou n'importe, et qu'il n'y ait pas d'opposition entre les systèmes. Et un plafonnement de 100 % du chiffre d'affaires pour les aides PAC.

Un renforcement du budget pour l'assurance des productions vis-à-vis des aléas climatiques afin de garantir des revenus plus stables et de sécuriser les paiements des agriculteurs. Voilà, je vous remercie.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Merci.

M. Grégory AUDOIN, Agriculteur

Donc, nous, on a vu en premier la formation agricole comme clef d'entrée — une vraie formation. Puis ensuite, un plafonnement intégrant les salariés permanents et temporaires à l'ETP. Ensuite, que les subventions ne dépassent pas 100 % du chiffre d'affaires. Et ensuite, pour les plus réactifs, exclus à partir du moment où ils ont un travail à plein temps à l'extérieur. Ensuite, on a aussi un engagement sur dix ans à l'installation. Et pour les hectares éligibles, maintenir les surfaces pastorales dans les estives selon les règles actuelles. Avoir une aide DJA beaucoup plus — enfin, revalorisée, parce qu'on pense qu'elle n'est pas assez importante. Et ensuite, pour les assurances, on a les revenus agricoles pour les aléas.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Merci. Une autre table ? Quelles sont les tables qui ne sont pas passées ? Ici. Allez-y, on vous écoute.

M. Laurent PIBOURRET, Technicien agriculture

Nous, on a choisi tout d'abord une meilleure répartition des aides par actifs ; de plafonner, mettre un plafond financier par exploitation et par actif ; mieux aider les premiers hectares, les premiers UGB, les premiers actifs pour permettre aux exploitations de faire des choix productifs, rémunérateurs, et pas une course quantitative aux surfaces, aux fermes usines. Le revenu des agriculteurs doit venir plus de leur travail et non des aides, cela permettrait de faire des choix différents. Mieux équilibrer les piliers 1 et 2, c'est-à-dire transférer 40 % du pilier 1 au pilier 2, dans le but d'inciter au développement d'agricultures biologiques, innovantes, durables, productives. Meilleure qualité de nos productions, inciter à la diversification des productions, inciter au développement des circuits courts, fixations des prix par les éleveurs, favoriser l'installation des jeunes, prioriser les aides pour les petites et les moyennes exploitations. Et enfin, la troisième partie : la régulation des marchés, pour ne pas avoir la baisse des prix, comme le lait ou les betteraves ; sortir des accords de libre-échange ; fixer un prix minimum d'entrée des produits importés aligné à la moyenne des seuils de coûts de production française ; quantité maximum produite par exploitation ; accès au financement plus fluide ; problème fiscalité agricole qui incite à l'investissement pour défiscaliser. Et enfin, plus de conseil en gestion.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Merci. Une autre ? Quelles sont les tables qui n'ont pas encore présenté leurs conclusions ? Vous êtes prêts ? Pas du tout. Quelles sont les tables qui ont fini et qui ne sont pas passées ? Par là-bas.

M. Maxime SOLVEZ, Agriculteur

Bonjour. SOLVEZ, Maxime. Je voudrais poser une question : on est ici pour parler des primes PAC, mais en 2023, que va devenir la PAC ? C'est juste une question. On est là tous en train de s'attacher à cette PAC, qui demain peut totalement changer. Et qui dit réforme, c'est bizarre, c'est toujours moins. Donc, certains ont parlé de revenu agricole, moi, je vais parler de revenu agricole de génération en génération. De génération en génération, moi, je sais que de ma mère à moi, on compte les années 80, on n'a pas touché grand-chose — de quoi payer sa mutuelle. Je ne vais pas m'éterniser sur le sujet. Je vous rassure, aujourd'hui, ça continue.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Est-ce que vous avez fait vos propositions déjà ? Parce que je vous invite juste à écouter toutes les tables en fait, avant de pouvoir faire le débat, si vous permettez.

M. Maxime SOLVEZ, Agriculteur

Oui, oui, tout à fait, tout à fait, mais c'est pour ça. Le débat, il est sur des aides, mais ma question du début : qu'est-ce qu'elles vont devenir en 2023 ?

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Ok, celle-là, elle est entendue, et je vous propose vraiment d'écouter toutes les tables, et après on aura une dernière session, avec les intervenants, de débat avec la salle. Ça vous va ? C'est pour permettre vraiment à toutes les tables de pouvoir faire les propositions avant qu'on rentre en débat.

Du coup, quelles sont les tables qui n'étaient pas passées ? Manifestez-vous maintenant. Celle-là. Vous, vous êtes presque prêts ? Vous êtes passés, vous ? Qui n'est pas passé ? C'est ça. Allez-y, on vous écoute.

M. Samuel MORGET, Agriculteur

On n'est pas d'accord. Mais c'est moi qui parle à la fin.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Vous allez nous dire pourquoi.

M. Samuel MORGET, Agriculteur

Pourquoi on n'est pas d'accord ? Aucun problème. Donc, on a marqué que ce qui est important pour nous, c'est une histoire d'actif agricole, mais il y a quand même pas mal de choses qui ont été reprises dans les choses — on vous parle d'abord des choses consensuelles. Vous êtes prêts ? Donc, l'actif agricole : être producteur ou être paysan, c'est comme on veut, ça, c'est la dialectique ; avoir un statut, être formé niveau 4 pour les nouveaux installés, reconnaissance des acquis professionnels éventuellement, avoir moins de 67 ans — on s'est mouillé, un peu — et avoir la maîtrise de son exploitation. Éviter le travail à façon, la vente sur pied et avoir une réelle implication du paysan à l'intérieur de sa ferme.

L'autre point où on est d'accord, c'est une revalorisation des aides de la PAC pour les nouveaux installés, pendant les cinq premières années. Un maintien de la DJA, et éventuellement une extension de la DJA — 30 personnes. Une extension de la DJA au-dessus de 40 ans. Il nous semble que l'enjeu, c'est d'installer, c'est l'installation. La revalorisation dont je parlais au début, c'est bien un complément lié en fait à simplement le fait que le gars soit jeune installé, nouvel installé.

Là où on n'est pas d'accord : le plafonnement des aides. Donc, il y a une équipe qui est d'accord pour dire qu'il faut que ce soit plafonné à l'actif agricole à l'intérieur de chaque ferme, et une autre équipe qui est plutôt d'accord de chercher à plafonner à la production — ou en fait, d'avoir des aides qui soient plutôt liées à la production et au chiffre d'affaires. À l'actif agricole, on pense à une revalorisation éventuelle avec la présence de salariés à l'intérieur des fermes. Voilà, là-dessus, on est d'accord, 100 %. Vous trouviez qu'il n'y avait pas grand-chose à voir.

Objectif de déplafonnement — oui, l'idée, c'est de faire un accompagnement en fait, qu'il n'y ait pas de rupture. C'est-à-dire que quand même, on constate qu'il y a des enjeux qui sont forts sur la PAC, et que les ruptures nous semblent quand même relativement risquées. Merci.

Mme Lisa BERGERON, Membre de la CPDP

Merci. Vous avez parlé, la table là-bas ? Vous les avez faites, vos propositions ? Oui ? C'est bon, donc toutes les tables ont parlé. Du coup, je vais proposer aux intervenants de répondre en quelques minutes, de...

M. Florent GUHL, DRAAF

Jean-Marie, je passe en premier, si ça te va. De toute façon...

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Vas-y, de toute façon, je n'ai pas le choix, moi je suis à distance, si on me coupe le micro, je ne peux rien faire.

M. Florent GUHL, DRAAF

Non, mais on n'est pas dans des méthodes comme ça, rassure-toi. Nous sommes des gens civilisés. Non, mais c'est... cette partie de l'exercice, je ne sais pas vraiment on la mène, on va voir sur le débat, mais moi, je trouve que les propositions, en soi, elles sont intéressantes. Il y a quand même pas mal de choses qui convergent, je pense notamment bien sûr autour de cette définition de l'actif, même si ça prend des formes un peu différentes. Moi, je retiens surtout, dans les idées sur l'actif, la question de la formation, du niveau de formation, de la reconnaissance des acquis, etc. Ça, je crois que c'est un sujet... bien sûr, il y a toutes les questions d'âge, de ne pas avoir d'autres activités prépondérantes à côté — ça, on les entend bien. Mais effectivement, la question de formation, elle est intéressante à rajouter dans cette question d'actif agricole. Peut-être qu'on ne l'avait pas assez identifiée jusqu'à maintenant, je pense que c'est une piste qui va bien.

Après, sur le reste, eh bien on voit les consensus et les dissensus sur les questions de plafonnement, de paiement redistributif, etc. J'ai presque envie de dire : la configuration de la salle aujourd'hui doit faire un peu penser à ce qu'il se passe à Bruxelles, parce qu'on a exactement ces débats au niveau européen. Donc, c'est bien, on pourrait déplacer... on ne fait plus d'événements à Strasbourg maintenant, on n'a qu'à dire qu'on les fait à Tarbes ou à Bruxelles, au choix. Mais plus sérieusement, on est bien sur ces débats effectivement. On voit bien l'idée, derrière : quels types de modèles on veut ? Et comment on fait pour que les curseurs — ou les réglages, je ne sais pas comment dire — du modèle font qu'on va favoriser ou pas... Jean-Marie parlait tout à l'heure des évolutions, puisque ce n'était pas non plus une révolution, de ce qui avait pu être introduit en 2013 à l'époque où Stéphane LE FOLL était ministre de l'Agriculture : on était bien sur cette idée, effectivement, d'avoir du paiement redistributif. Et puis, je crois que c'était cette table-là qui évoquait le fait de dire : quand on veut faire converger les systèmes d'aides, il faut aussi évidemment que ça s'accompagne dans le temps pour ne pas finalement que ce soit contre-productif en étant trop rapide et en créant des trous. Parce que, on l'a évoqué tout à l'heure en introduction, notamment par l'intervention de Jean-Marie SERONIE : effectivement, il y a peut-être des dérives ou des choses qui ne sont pas utiles dans le système, sauf que le problème, c'est que le système, il existe. Vous êtes plusieurs à avoir dit dans vos tours de tables qu'il faudrait que finalement — et ça, je pense que tout le monde serait d'accord là-dessus — qu'il faudrait que l'agriculteur soit rémunéré par le bon prix de vente de ses produits. Sauf qu'encore une fois, on a installé depuis très longtemps — et pas qu'en Europe, dans une grosse partie du monde — un système d'aides, de subventions. Et du coup, les retirer ou les faire évoluer du jour au lendemain, ça comporte

effectivement un vrai risque. Le consommateur, si je puis dire, s'est habitué — sur le document que vous avez sur vos tables, on voit bien la part du budget que les consommateurs consacrent à l'alimentation ; le consommateur qui consacre très peu à son alimentation, il consacre un autre bout par ses impôts. C'est ce qu'on a vu dans les présentations de départ : on a effectivement une agriculture qui fait intervenir des subventions. Ça peut être un choix qui n'est quand même pas complètement idiot, de dire que la façon de nourrir nos concitoyens repose sur des aides publiques, donc sur une contribution très forte du contribuable plus que du consommateur. Donc, on peut changer ce curseur-là, pourquoi pas, mais il va falloir l'accompagner parce que l'habitude a été prise, entre guillemets, d'avoir une alimentation où ce n'est pas le consommateur qui paie l'intégralité des coûts. On l'a vu très clairement dans les chiffres au début. Donc, pourquoi pas, mais ça s'accompagne effectivement. Et ça ne peut pas être un choix uniquement franco-français — ça, c'est sûr. Mais même pas uniquement européen. On revient aux accords du GATT — enfin, des choses qui ont été évoquées en début de soirée aussi. Bon, mais peut-être que ce serait plus simple, qu'effectivement le consommateur paie réellement le prix du produit alimentaire, et que ce ne soit plus le contribuable qui paie. Bon.

Voilà, je n'ai pas plus de retours que ça. Moi, je trouve que vos propositions, elles sont intéressantes, et finalement en partie convergentes sur certains points, notamment cette question de définition de l'actif, et avec des ajustements entre les tables qui sont quand même assez riches.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, merci beaucoup. Alors, Monsieur SERONIE, une première réaction, et puis on aura aussi d'autres questions et remarques de la salle. Vous aussi, vous pouvez commenter, je sais qu'il y avait encore des questions que vous vouliez poser tout à l'heure, donc, voilà, je vous laisse réagir très rapidement aux propositions.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Oui, ce sont des réactions. Alors, première réaction, c'est exactement ce que disait Florent : on pourrait être au Parlement européen quand on voit les dissensus et les débats sur le plafonnement, sur la prise en compte — enfin, de l'actif, pas au sens de définition de l'agriculteur actif, mais prise en compte des actifs dans l'actuelle répartition. Voilà, et donc il y a toutes ces sources de débat.

Après, je voudrais surtout dire ce qui m'a surpris dans ce que j'ai entendu, et ce qui m'a surpris dans ce que je n'ai pas entendu, ou très peu entendu. Je suis estomaqué — et j'assume ce terme — par l'importance que vous donnez à la définition de l'actif agricole. L'importance, parce que c'est apparu, je crois, dans toutes les tables, et avec donc un souci qui est national, je comprends bien, de diminuer le nombre de gens qui ont accès au gâteau, mais ce qui m'a frappé, c'est que ce que vous dites sur les retraites — enfin, que les retraités il n'y ait pas clairement ceux qui ne sont pas issus du monde agricole, mais les retraités — la dimension d'activité, pluriactivités... j'entends, enfin, je suis beaucoup moins sur le terrain que je ne l'ai été, mais ce ne sont pas des débats que j'entends fortement par chez moi. Et j'aurais tendance à le connecter avec ce que je disais tout à l'heure sur le déversement d'argent qu'il y a eu avec la réforme, notamment sur les zones de montagne, ce qui conduit effectivement à ce qu'il y ait des gens qui ne prennent plus leur retraite, et des gens qui ne sont plus des actifs qui touchent de la PAC. Mais je pense que c'est quand même assez spécifique chez vous.

Après, vous avez dit effectivement « il ne faut pas non plus que les travaux à façon », etc. — là, c'est un avis, ça me questionne quand même, parce que les aides de la PAC, elles ne sont pas données aux personnes, elles sont données aux entreprises. Et là, vous raisonnez strictement les personnes. Donc, il y a un vrai débat là-dessus.

L'autre aspect qui m'a — enfin, pas étonné, mais c'est l'importance que vous donnez à la gestion des risques et aux assurances. À ce que ce soit davantage doté. Donc, j'imagine que contrairement au reste de la France, vous êtes tous à 100 % assurés. Je ne me trompe pas ? Vous avez couvert toutes vos surfaces ? Je rappelle qu'au niveau national, c'est un quart, dans le système actuel. Voilà.

Après, je m'attendais à davantage — quand je compare à ce que j'entends par chez moi — la dimension de l'organisation de producteurs, la dimension d'organiser les circuits de proximité, et d'utiliser une partie de la PAC pour ça. Ça a été évoqué, mais, je crois, par un groupe simplement, à la fin, le dernier peut-être. Et puis, je n'ai pas du tout entendu parler des paiements pour services environnementaux, d'une façon ou d'une autre. Ça, ça m'a beaucoup surpris, notamment dans un territoire comme le vôtre.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, merci beaucoup. Est-ce que la salle veut réagir ? Des questions, des commentaires, un débat ? Enfin, voilà, on est là pour ça. Est-ce qu'il y a des réactions à ce que monsieur SERONIE vient de dire ? Donc, voilà, les choses qui vous ont marquées, les aides de la PAC données aux entreprises, dit-il, pas aux personnes, donc ça l'interroge ; aussi la gestion des risques et de l'assurance, la surprésence de ces éléments ; et au contraire, des choses qui, à son avis, manquent. Alors, là, il y a une question par là, c'est vous ? Ou remarque — ça peut être, si vous n'êtes pas d'accord, dites pourquoi. Oui ? Le micro arrive. Vous, et puis vous, là-bas. Allez-y, Monsieur.

M. Christophe GARROUSSIA, Agriculteur

Bon, je vois qu'on est à peu près tous d'accord sur une PAC qui valorise l'actif agricole — qui reste à définir. Mais moi, j'aimerais avoir, le gâteau, il va falloir le partager, est-ce que nous ne serons pas... enfin, je ne sais pas, si on divise par le nombre d'actifs, est-ce qu'on ne va pas perdre de l'argent ? Enfin, est-ce qu'on a fait le calcul, une simulation déjà ? Voilà, c'est la question que je pose.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK, merci. On va voir si quelqu'un répond — oui, OK, monsieur GUHL, alors la simulation sur les actifs. Une autre question ou remarque ?

M. Arnaud PRAT, Agriculteur

Oui, alors vis-à-vis de l'assurance récolte, monsieur SERONIE semblait être surpris qu'on le demande, alors qu'actuellement, on ne le fait pas. C'est peut-être parce qu'on ne peut pas le faire et qu'on aimerait le faire. Parce que, moi, je fais partie des 17 % qui n'ont pas de revenus, je ne m'en cache pas. Monsieur SERONIE a parlé tout à l'heure de l'effet anesthésiant des subventions, ça m'a beaucoup choqué, comme le mot « gâteau », parce que moi, je pense que c'est un revenu — on est tous des travailleurs, on n'est pas là pour se partager un bonus, un truc, non, c'est notre revenu de notre travail : on travaille pour ça, on ne l'a pas volé. Ce n'est pas un gâteau, c'est juste notre revenu dont on parle. D'ailleurs, ce soir, on est venu parler du revenu. Voilà. Merci.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres remarques dans la salle ? Oui, Monsieur, là, au centre.

M. Michel SANCIAUD, Membre de l'ATTAC et de l'ADEAR

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis militant d'ATTAC. Et je vous fais remarquer que la PAC, c'est de l'argent public. Et lorsque, sur toutes les tables, on pose la question de savoir ce qu'est un actif, ça pose vraiment le problème de savoir si on peut distribuer de l'argent public à des gens qui n'y ont pas droit. Sur ma table, nous avons évoqué tout à l'heure des gens qui bénéficiaient d'un contrat de travail à temps plein, et qui se prévalaient d'être un actif agricole ; à mon avis, il y a incohérence : ces gens-là n'ont pas le droit à percevoir de l'argent public. Ce n'est pas juste, ça.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, c'est entendu. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, par là. Et puis, on revient vers vous, Messieurs GUHL et SERONIE, pour des réponses, notamment sur la simulation sur les actifs.

M. Romain LE BIHAN, Agriculteur

Oui, on voulait — simplement, il a été évoqué en tout début de séance des écarts liés essentiellement aux choix des agriculteurs. On a très largement — nous, on a essayé de relever dans notre intervention le fait que les écarts sont aussi très largement liés aux potentiels pédoclimatiques des territoires. Je ne pense pas que ce soit un accident que les revenus les plus faibles sont plutôt dans le sud de la France. Aujourd'hui, les potentialités des territoires, donc, de l'Occitanie, ne sont pas a priori comparables avec les potentialités des Hauts-de-France ou d'autres territoires. Quand je vois cette année affichée en France une perte, ou une baisse de rendement sur les orges de 30 %, avec un rendement moyen national à 68 quintaux, le rendement des Hautes-Pyrénées est à 23 quintaux. Voilà. Et là, on peut mettre le meilleur agriculteur que l'on veut, il peut faire les meilleurs choix de commercialisation qu'il veut, il aura une influence sur son revenu qui sera de toute manière très modeste.

Donc, je pense que le débat aujourd'hui, la PAC, on veut de la convergence, etc., il n'y a aucun outil qui permet de gérer la disparité entre les potentialités pédoclimatiques des territoires. L'ICHN pour les animaux — pour les autres, il n'y a rien. Et quand on lit aujourd'hui les cartographies, les projections qu'il y a sur les zones intermédiaires végétales, nos territoires n'y sont pour la plupart pas compris. Donc, je m'interroge sur la définition qu'on peut avoir aussi de l'accompagnement des zones intermédiaires, entre guillemets.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est très clair, je pense. Alors, une dernière intervention par-là, et puis les réponses. Donc, on va reprendre derrière.

M. René FIRAUD, Agriculteur retraité

Bon, moi, je suis retraité. J'ai donné mon exploitation à ma fille, on est parti sur une autre production. Je faisais du lait, je faisais 600 ou 700 000 litres de lait. Du jour au lendemain, on a été obligé d'arrêter, et on fait des poules pondeuses. Alors, moi, j'aimerais avoir, à ce monsieur, là, je veux lui poser une question. On était 490 producteurs de lait dans les Hautes-Pyrénées, et nous ne sommes plus que 90 : où est-ce qu'ils sont partis, les gars ? Qu'est-ce qu'ils font ? Ils sont à la mine, ou quoi ? Moi, j'aimerais vous poser la question. Parce que les gars, ils ne se font même pas le revenu agricole — même pas. Moi, j'ai une retraite qui est minime, alors arrêtez maintenant. On dirait que tout le monde est gentil, tout le monde est beau — non. Il ne faut pas être — on ne va pas être les pleureuses, parce que le combat, on l'a eu jusqu'à maintenant, merci.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur, de votre témoignage et de votre point de vue. Alors, Monsieur GUHL et Monsieur SERONIE ? Alors, je vous rappelle aussi, des questions précises sur la simulation sur les actifs, et puis la définition de la prise en compte, on va dire, des autres disparités géographiques — on va le dire comme ça.

M. Florent GUHL, DRAAF

Alors, sur les actifs, j'avais effectivement regardé avant ce soir, parce que pour mémoire, pas mal de gens le savent dans la salle, il y avait eu un rapport de France Stratégie il y a quelques mois de cela, qui préconisait ce virage-là. Alors, ce n'est pas tout à fait pareil que le débat actif par actif, mais c'était bien la question de dire : est-ce qu'on paie plutôt à l'actif qu'à l'hectare ? Très prosaïquement, pour répondre à la question de tout à l'heure, si vous faites ça tout de suite pour la future PAC, l'État membre France y perd. Voilà, c'est pour répondre à votre question technique : la simulation à l'hectare est plus favorable — donc, la situation actuelle est plus favorable à la France que ne serait une simulation à l'actif. C'est tout, ce n'est pas — c'est très factuel : si on fait tourner les deux modèles, on voit que... puisque, comme, il y avait une autre question aussi tout à l'heure qui était de dire « qu'est-ce que sera la PAC en 2023 », on commence à voir assez clairement maintenant les budgets suite au départ d'un des 28 États membres de l'Union et aux discussions de cet été sur les budgets de la PAC en particulier. Donc, on sait à peu près qu'on sera, à l'euro constant, sur une PAC, un même niveau — donc, ça veut dire quand même en baisse si on tient compte de l'inflation — sur la future période. Reste à savoir comment on se répartit ce budget entre les différents États membres. Et donc, la réponse à votre question technique, c'est que si on prend l'actif — alors, je n'ai plus le pourcentage, mais en tout cas, ce sera moins intéressant pour l'État membre France. Voilà, c'est une réponse factuelle à votre question.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Du fait de la présence d'une population agricole plus nombreuse dans d'autres pays où il y a un nombre plus élevé d'agriculteurs.

M. Florent GUHL, DRAAF

Voilà, c'est ça. C'est ça, mais donc il y a des pays qui gagneront et qui perdront plus, et la France ferait partie de ceux qui perdraient dans ce changement. Voilà, c'est tout, c'était pour répondre à la question.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

OK, merci. Monsieur SERONIE, des réactions et des réponses ?

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Alors, sur la même réponse — enfin, à la question à laquelle répondait Florent, là, sur les actifs. Ce que tu dis, je partage bien sûr, c'est factuel. En même temps, la PAC aujourd'hui, par rapport à ce qu'elle était au début où il y avait une solidarité financière, il n'y a plus de solidarité financière aujourd'hui. Chaque État a un gâteau — je m'excuse l'expression, je choque peut-être, mais chaque État a une enveloppe qui lui est affectée, on la connaît. Je n'ai plus les montants, mais on la connaît pour la prochaine programmation. Et c'est après que l'État voit comment il l'utilise. Donc, on pourrait complètement, déjà aujourd'hui, non pas répartir aux actifs, ce n'est pas possible, mais déjà, et c'était

une des propositions, le paiement redistributif, il serait sur une base beaucoup plus basse, puisqu'il était à 52 hectares, il risque de passer à 60 et quelques, qui est la surface moyenne, plus avec la transparence, multipliée par le nombre d'associés de GAEC. Donc, effectivement, ce n'est pas véritablement un moyen de soutenir les petites exploitations — enfin, ça soutient surtout les exploitations moyennes, qui sont d'ailleurs le cœur de la politique française. On ne soutient pas tellement les grosses et pas les petites en France. Les Allemands font le contraire, par exemple.

Et puis, on pourrait tout à fait imaginer de prendre en compte les actifs sans qu'il n'y ait que ça. Avoir une espèce de mix avec de la production. Parce qu'effectivement, il y a des pays d'Europe de l'Est où il y a énormément, énormément de toutes petites exploitations de subsistance, où il faudrait revoir les choses.

Après, et la question a été évoquée, et surtout elle a été posée dans la première phase, en début de la session, et je n'avais pas répondu, et c'est une question qui me paraît, moi, hyper importante, sur la question de la décision et des choix de chaque agriculteur. Ça me paraît vraiment essentiel. Et on l'a bien vu d'ailleurs dans les quelques réactions qu'il y a eu avant que vous partiez en tables de travail. Et effectivement : comment faire des choix sans se tromper ? Alors, d'abord, il faut accepter de se tromper, pas trop souvent. Moi, j'ai trois productions. Et aujourd'hui, il y en a une qui ne marche pas, mais les deux autres, ce sont elles qui me font tenir. Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. L'autre élément, vous l'avez souvent évoqué, c'est la formation. Et je dirais, la formation tout au long de la vie. Parce qu'on est dans un contexte que ma génération n'avait pas imaginé quand on était à l'école il y a 40 ans. Je crois qu'aussi, et si vous êtes là, c'est que vous êtes sensibles à ça, il faut aussi sortir, se former, échanger. Et puis enfin, je pense que le métier d'agriculteur étant, comme je l'expliquais, un métier de plus en plus difficile, on ne peut pas avoir toutes les compétences. Et le métier est plus difficile, pas tellement parce que les compétences sont plus élevées ou que les gens d'aujourd'hui sont moins compétents qu'avant, je ne crois pas une seconde à ça, mais c'est surtout qu'il faut des compétences beaucoup plus diverses qu'avant. Avant, on était un bon producteur, et pour la stratégie, on regardait son voisin et on faisait comme lui, grosso modo. Enfin, son voisin, si c'étaient plutôt des pionniers — des pionniers, il y en a dans chaque vallée, dans chaque canton. Et aujourd'hui, ça ne marche plus comme ça. Tout le monde doit prendre en permanence des décisions. Et comme vous ne pouvez pas être compétents partout, je pense qu'une des voies, ce sont les alliances. Ce ne sont pas forcément les regroupements d'exploitations, mais c'est de se partager, de travailler à plusieurs, avec des compétences complémentaires.

Après, il y a une question qui a été posée sur les — je ne sais plus très bien comment ça a été formulé, mais en gros, dans notre territoire, on ne peut pas faire autrement, qu'est-ce qu'on fait ? C'est bien joli de dire... eh bien, écoutez, je ne suis pas si sûr que ça. Je crois que c'est toute la cohérence — d'abord, il y a des territoires qui au-delà d'un... bien sûr qu'il y a des aspects pédoclimatiques, mais il n'y a pas que ça. Je ne vais pas vous faire l'histoire du porc, du cochon, c'est dans le 64, je crois, le Saloir de Abuzes, mais il y a des... vous avez le porc noir de Bigorre, par exemple. Il y a des organisations, il y a des territoires qui construisent des dynamiques, quel que soit son potentiel naturel. Il se trouve qu'en début d'année, avant le confinement, j'étais invité, et à l'époque on pouvait se déplacer facilement, à l'AG de la FDSEA des deux Savoie. C'est la même FDSEA sur les Deux Savoies. Eh bien, le président avait beaucoup de mal face au préfet à porter une revendication. Parce que les résultats étaient bons dans toutes les filières.

Et puis pour les zones intermédiaires, je crois qu'un des problèmes — alors, chez vous, je ne sais pas bien, mais un des problèmes, c'est qu'on a fait des cultures végétales, des cultures céréalières là où on n'aurait pas dû en faire. Les cours sont à 200, donc ça va, mais on a eu une phase euphorique, et on est allé céréaliser, végétaliser partout. Et aujourd'hui, on a un problème avec ça.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Alors, est-ce qu'il y a d'autres réactions dans la salle, ou remarques ou questions ? Alors, j'en ai une là, et une là.

M. Pierre MARTIN, Agriculteur

Bonjour. Pierre MARTIN. J'aurai une question pour nos intervenants, que ce soit à la fois Florent GUHL ou Jean-Marie SERONIE. Nous ne réfléchissons la PAC qu'au regard du FEADER et de la perspective 2021-2027 avec un FEADER qui, pour le coup, et à raison des euros constants, baisserait de 40 milliards l'enveloppe FEADER. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de travailler sur des dispositifs intersectoriels, interformes ? Puisqu'en tant qu'agriculteur, je travaille dans la ruralité, j'ai un impact sur l'emploi — j'embauche des salariés, j'ai des associés, je travaille dans un milieu rural avec une vie de

village, et si ma collectivité peut elle-même élarger sur le FEADER, pourquoi est-ce que moi, en tant qu'agriculteur, producteur, gestionnaire de projets, je ne peux pas aller chercher des politiques de cohésion, du FEADER, du FSE ? Et est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir cette dimension intersectorielle et interfonds au-delà du simple FEADER ? Merci.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, j'avais une autre question par là.

M. Christian FOURCADE, Agriculteur

C'est par rapport à la question de monsieur SERONIE par rapport aux services environnementaux. Le problème, c'est que sur une région comme la nôtre, c'est un type de production, qui est la polyculture élevage, qui est le plus mis à mal. Et c'est le type de production qui, de façon naturelle, rend le plus de services environnementaux. Je m'explique. Sur mon village, il y a une partie céréalière et une partie humide, où il y a essentiellement de l'élevage. Il n'y a aucune demande de rémunération pour ces services environnementaux, parce qu'ils y sont, parce qu'il s'avère que la faune et la flore recèlent des espèces, que ce soit donc faune ou flore, qui sont — il y a bien longtemps qu'elles ont disparu dans le reste de l'Europe, et en particulier dans le nord de l'Europe. Et pourtant, chez nous, elles existent. Et ce service est rendu par le couple homme-animal, et le système de polyculture élevage. Et ce système, au niveau environnemental, quel que soit le système, est quand même, on le voit ici, tout au long de la chaîne des Pyrénées, en bas, dans les secteurs, comme vous disiez, de zones intermédiaires, qui est le plus efficace. Mais aujourd'hui, c'est celui qui est le plus mis à mal.

Alors, quand on fait naturellement un service à l'environnement, le marché, qui est quand même, quoi qu'on dise, la source de revenu essentielle de l'agriculteur — je suis désolé, la PAC, pour moi, n'est pas un revenu, elle fait partie du chiffre d'affaires, mais ce n'est pas un revenu. C'est l'acte de production qui doit rester l'acte de revenu. Eh bien, pour ces services environnementaux, l'agriculture polyculture élevage est en train de disparaître vers une agriculture spécialisée, et qui délaisse tous ces espaces humides et entretenus à l'ensauvagement, avec toutes les contraintes après, les conséquences sur un environnement sauvage où l'homme ne rentrera plus, où les forêts qui en résulteront ne seront pas entretenues, parce que très difficiles à exploiter.

Voilà, c'est pour ça que moi, quand on me parle de services environnementaux, ce qui se fait aujourd'hui normalement n'est pas reconnu. Alors, si on doit mettre un service environnemental là-dessus, c'est comme l'ICHN en montagne ou autre, ce sera un prélèvement supplémentaire, mais l'effet sur l'environnement aura très peu d'effet.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, j'ai deux interventions à cette table aussi, une de la dame, et une du monsieur.

Mme Sylvie FERRER, ATTAC 65

Je voulais revenir en fait sur la consommation notamment des aliments bio aujourd'hui. Donc, on voit que les consommateurs, les gens achètent de plus en plus de bio. Lors des états généraux de l'alimentation, on a vu que les gens étaient attachés à avoir une alimentation de qualité, locale. Et donc, il me semble que justement, la PAC devrait refléter nettement plus cette tendance qu'elle ne le fait actuellement. C'est-à-dire aller vraiment à l'inverse même de ce qui se fait actuellement. Et on l'a noté dans nos propositions : inverser, au niveau des piliers de la PAC, premier et deuxième piliers. Donc, on voit 80 % des aides de la PAC qui partent sur le premier pilier, et seulement 20 % sur le deuxième, qui justement prend en compte l'installation d'agriculteurs en système agroécologique. Donc, pourquoi ne pas basculer 40 % du premier pilier de la PAC sur le deuxième ? Pour vraiment aller dans le sens de la demande des consommateurs aujourd'hui en France.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous, Monsieur ?

M. Jean-Paul DUHALDE, Agriculteur

C'est pour revenir un peu... on a beaucoup parlé de formation, on a beaucoup insisté sur la formation, et c'est sûr que c'est indéniable, mais je voulais rappeler une petite chose, le peu d'études que j'ai faites, moi, à l'époque, on a beaucoup parlé et on a toujours insisté sur : il fallait se spécialiser. Il fallait se spécialiser. Et c'est ce qu'on a fait. Et c'est ce qui s'est fait. Et c'est avec la spécialisation qu'on voit justement ce qu'a témoigné le monsieur là-bas qui a posé une autre question, qui n'a eu aucune réponse, par rapport à son atelier laitier, et ils étaient, je crois, plus de 500 il y a quelques années, il y

en a moins de 100 maintenant. C'est ça aussi, la spécialisation. La spécialisation, ce sont les dérives aussi qu'on voit dans tout l'environnement. C'est ça aussi, la spécialisation. Alors, on parle de formation, de politique, mais aujourd'hui, il faut voir ce qu'on veut faire. Alors, il y a quelques années, il fallait aller à la spécialisation. Moi, je dirais qu'aujourd'hui, il serait temps d'aller complètement dans l'autre sens : un peu plus de diversification et de polyculture élevage, surtout dans nos régions actuelles ici. C'est tout ça qu'il faut prendre en compte. Mais enfin, si, oui, une formation, d'accord, mais ce ne sont pas des années de formation qu'il faut, c'est une bonne formation. Ce ne sont pas des niveaux de formation qu'il faut, c'est une bonne formation.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, j'avais deux, je pense, dernières interventions, sauf s'il y a quelqu'un d'autre qui veut se manifester.

M. Romain LE BIHAN, Agriculteur

Juste revenir sur les éléments qui ont été apportés. France Stratégie a été évoquée déjà sur les travaux qu'ils peuvent produire ; au mois d'août, ils ont produit une analyse comparative sur les différents systèmes agroécologiques en France. On met en exergue la nécessité de changer, d'évoluer, de convertir peut-être vers l'agriculture biologique. Sur les sept dernières années, ils ont produit une étude qui met en exergue le simple fait que globalement, la conversion à l'agriculture biologique aujourd'hui en France amène, hors aides, une majoration des revenus — sauf en Occitanie. Et sauf, et partout en France, pour les systèmes de polyculture élevage. Le revenu en Occitanie des bios hors aides baisse de 54 % ; ce ne sont pas mes chiffres, c'est France Stratégie. Il baisse de 54 %. Et baisse de 150 % pour les systèmes en polyculture élevage en bio. Les explications, ce n'est pas à moi de les donner.

Donc, juste, quand on dit « il faut convertir à l'agriculture biologique », soit. Mesurons quand même que ce ne soit pas une impasse. Voilà. C'est simplement ce que je voulais dire. Ce sont des chiffres qui sont parus très récemment, sur une étude qui a huit ans d'ancienneté, je pense qu'il faut s'interroger sur la nature même des indicateurs qui peuvent être produits à cette échelle-là.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai deux interventions à cette table, et une autre là-bas.

M. Franck LABORDE, Agriculteur

Monsieur SERONIE, vous parlez de gâteau. Moi, je ne parle pas de gâteau. Mais si vous voulez, on va parler de gâteau. J'aime bien les gâteaux, moi. Mais je les aime bien avec un peu de chantilly dessus. Et en France, pour produire, on manque de chantilly. Je vais vous dire de quelle chantilly on manque. On manque d'atrazine depuis 15 ans, que monsieur TRUMP vient de réhomologuer aux États-Unis pour dix ans. On manque d'OGM pour produire nos cultures, dont le Brésil et les États-Unis disposent. On manque, sauf les betteraviers, et encore, ce n'est pas fini, de néonicotinoïdes.

On manque d'antibiotiques pour les soigner quand ils en ont besoin. Je n'ai pas fini, parce que mon voisin n'est pas... mais il faut attendre la fin. Et on manque, par rapport à nos concurrents mondiaux aussi, d'hormones. Ce n'est pas ce qu'on veut. Ce n'est pas ce qu'on veut. Ce n'est pas ce qu'on veut. Mais ce qu'on veut, ce qu'on veut, c'est que les produits, et c'est un sujet qui va un peu au-delà de la PAC, et qui peut contribuer à améliorer le revenu des agriculteurs, ce que l'on veut, c'est qu'à nos frontières, a minima de l'Europe, je ne parle pas de la France, a minima de l'Europe, il y ait des mécanismes de protection qui ne laissent pas rentrer ces produits-là, qui viennent directement concurrencer les nôtres, à des coûts de production qui ne ressemblent en rien aux nôtres.

Et ça, je ne sais pas, Monsieur SERONIE, Monsieur le Directeur, si c'est un sujet PAC, mais c'est un vrai sujet européen, et au moment où monsieur MACRON parle de souveraineté, je pense qu'il est temps que l'Union européenne se saisisse de ce sujet.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, j'ai une intervention à la même table, de tout à l'heure, j'en ai une là, et une autre là.

M. Benjamin BOISSY, Agriculteur

Moi, c'est Benjamin, je suis agriculteur dans les Baronnies, à Banios. Ma question, c'est un peu ce qu'on s'est posé à un moment, c'est : en fait, pourquoi — là, ça a été soulevé tout à l'heure sur la question de la formation, et en fait pourquoi... en fait, j'ai l'impression qu'on n'est peut-être pas tous, tous d'accord, mais en fait, il n'y a pas assez d'agriculteurs et de paysans aujourd'hui. Et en fait, pourquoi l'argent de

la PAC n'irait pas dans des vraies formations ? Dans le soutien à l'installation ? Enfin, comment est-ce qu'il pourrait y avoir des leviers là-dessus ?

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Vous voulez dire, aujourd'hui, pas ce soir, dans la salle, vous voulez dire de manière... il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs en France ? C'est ça que vous voulez dire ?

M. Benjamin BOISSY, Agriculteur

Oui, oui, carrément. En fait, c'est pour relancer, parce que ça a été... relancer ici, et on n'a pas répondu, et en fait je pense qu'il y a des gens... en fait, c'est plus la question : est-ce qu'on veut... en fait, quelle position on prend ? Est-ce qu'on vend plus d'agriculteurs, de paysans ? Quelle stratégie on fait ? Est-ce qu'on se rediversifie, est-ce qu'on continue à foncer dans la spécialisation ? Et du coup, quelles formations on propose ? Et est-ce qu'on ne redore pas le blason de ce métier ? Est-ce qu'on ne donne pas une bonne image de... parce que, moi, je sais que je m'éclate dans ce que je fais.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, merci beaucoup. Alors, on a là, la table à côté, et puis, oui, je vous ai vu, Monsieur, et puis là.

M. Nicolas PEBILLE, Agriculteur

Moi, c'était pour monsieur SERONIE. C'était pour savoir si... donc, on parlait de mesures agroenvironnementales, donc toujours le clivage entre... donc, on n'a que le choix entre le bio ou le conventionnel. Est-ce qu'il sera fait quelque chose pour une autre agriculture qui ne pratique pas le labour, l'agriculture de conservation, qui donne d'excellents résultats ? Voilà. Dont on ne parle jamais.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, donc une question sur l'agriculture de conservation, et la manière dont on pourrait la soutenir. Alors, une autre question, là.

M. Christophe GARROUSSIA, Agriculteur

En parlant d'agriculture de conservation, j'aimerais revenir là-dessus. J'ai présidé pendant quelques années un des premiers GIEE de France, Agroécologie en Astarac, et je suis en bio. Aujourd'hui, de plus en plus, on fait le mélange bio et agroécologie. Bon, aujourd'hui, qu'on me montre qui est capable de faire de l'agroécologie en bio. L'agroécologie, c'est du semi-direct, on ne touche pas le sol. En bio, aujourd'hui, ça ne marche pas. Il y en a qui essaient, mais avec des rendements qui sont divisés par deux, par trois. Donc, arrêtons de lancer cette idée-là dans la tête des gens, ça ne marche pas. Voilà, ça ne marche pas, il n'y a même pas de formation là-dessus, il y a des gens qui essaient, mais aujourd'hui, c'est trop tôt pour parler de bio et d'agroécologie. Par contre, que la PAC valorise l'agroécologie, oui, tout à fait d'accord. Mais le bio, c'est à part.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Alors, à cette table, et puis on prend un peu les réactions.

Intervenant non identifié

Alors, moi, je voulais revenir sur plein de points. Il y avait l'intervention tout à l'heure de monsieur SERONIE sur la relocalisation, là où il a dit avec un peu d'humour que, bon, là, ce serait un peu embêtant, parce qu'on risquait de ne manger que de la viande de vache sur notre département. Moi, je trouve que la blague est drôle, mais il n'empêche qu'on ne peut pas aujourd'hui se dire, sur un débat public de la PAC, que si on relocalise, on va tous bouffer de la viande bovine. Il faut que les mécanismes de la PAC aident à la relocalisation. Si on n'est pas là pour dire qu'on veut de la relocalisation, il faut s'arrêter de suite. La spécialisation dont parlait Jean-Paul tout à l'heure, c'est exactement ça qu'il ne faut pas faire. Je veux dire, bon, on cite trois exemples, enfin un, juste un : les algues vertes, sinon on laisse se démerder les Bretons avec les algues vertes. Donc, pour moi, c'est clair que la relocalisation, elle peut passer par des politiques publiques, et la PAC, c'en est une.

Je réponds à Jean-Louis, qui n'est plus là, excuse-nous, Jean-Louis, sur le prix — tout à l'heure, il a parlé du prix, monsieur CAZAUBON, en disant « mais comment on fait ? », et le monsieur a très bien parlé du prix, je crois, aussi, sur le lait. Pour moi, le prix, c'est clair : ce qu'il faut, ce sont des mécanismes de régulation et de maîtrise. On en a très bien parlé avec le président de la fédé, la DPA qu'on remercie vraiment de son intervention. Moi, je trouve que vraiment, il faut parler de régulation. On se met autour de la table : combien on a besoin de produire de litres de lait ? Ensemble, on discute. On discute. La régulation, ça fonctionne, je ne vois pas pourquoi on ne la met pas en place. Et la maîtrise, c'est-à-dire

qu'on regarde les frontières, OK, on veut des fruits et légumes ? Eh bien on fixe un prix d'entrée minimum. Un prix d'entrée minimum, c'est le prix du coût de revient, de combien ça coûte ici aujourd'hui, eh bien on le met en prix d'entrée minimum. C'est tout. Il ne faut absolument pas qu'il y ait des produits qui viennent chez nous qui soient en dessous de notre coût de production. Ça, ce n'est plus possible.

Le dernier truc, c'est que vu qu'on va avoir plein d'argent, parce qu'en fait, si on plafonne, si on fait donc un plafonnement à 45 000, Christian, 45 000 euros par ferme à l'actif, on est clair, ça va... tu m'excuses. Tu as perdu 40 000 balles en 5 minutes. Donc, on plafonne à 45 000, on fait une dégressivité à 25 000, ça veut dire qu'on gagne plein d'argent d'un coup. Super, eh bien, qu'est-ce qu'on fait ? On met en place une aide aux petites fermes. Les petites fermes, ça s'appelle produit brut standard inférieur à 25 000 euros, il faut absolument aider un petit paysan qui s'installe, qui commercialise ses trois bouts de légumes et ses trois carottes au marché le samedi matin. Ce dont il meurt, c'est d'avoir une aide publique qui lui stabilise sa vie. Donc, on fait une aide aux petites fermes, 5000 balles par ferme, vu qu'on aura plein d'argent, ça ne fera de mal à personne.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Là, il y a une autre intervention à votre table, parce que je sens que du coup, que vous êtes sorti des propositions communes, chacun. Mais c'est bien, c'est exactement ça, la dynamique du débat, donc allez-y.

Mme Pauline ROBERT, Agricultrice

Je ne reviendrai pas sur les 45 000, on n'est pas du tout...

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

J'ai l'impression que le débat est autour de la table.

Mme Pauline ROBERT, Agricultrice

Ça fait plusieurs fois que j'entends parler de relocalisation, qu'on va être optimiste, qu'on va même être presque utopiste. Et en même temps, eh bien j'entends l'histoire des deux Savoie, donc de la Savoie—Mont-Blanc, donc la fusion des deux départements qui, eux, ne sont pas du tout sur la relocalisation ; ils produisent localement, mais ils sont réellement sur de l'exportation. Ils exportent vers la Suisse 50 % de leur production, et ensuite ils font énormément de produits sous signes de qualité, qu'ils exportent aux États-Unis, au Canada, et dans les autres pays européens. Alors, moi, je veux bien qu'on relocalise, mais à un moment, il faudra mettre les moyens derrière, parce qu'aujourd'hui, est-ce que notre agriculture est capable de nous amener un revenu dans notre territoire ? Et donc, voilà, on peut être utopiste, on peut avoir des grands exemples dans les Alpes, la Savoie, mais il faut ramener quand même à nos produits.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, les dernières réactions, parce qu'il est 21 h 40 déjà, donc allez-y, je vous invite un peu à réagir. Il y a des sujets qui appelaient aussi à des questions précises : la spécialisation, les dispositifs intersectoriels, comment rendre attractif le métier en travaillant sur... quelles stratégies, en lien avec la formation, et l'agriculture de conservation, avec les quelques questions un peu précises, et puis des choses à caractère général. Je vous en prie.

M. Florent GUHL, DRAAF

Alors, quelques réactions. D'abord, l'intersectoriel, c'est intéressant, c'était d'ailleurs très porté par les États membres et par la Commission européenne en 2012 — enfin, avant la PAC actuelle — de dire « on pourrait combiner du FEDER, du FSE, du FEADER, etc. On nous a demandé même de construire une stratégie française, comme tous les États membres, interfonds. Et puis finalement, ceux qui ont essayé, comme diraient certains comiques, il y en a qui ont essayé, mais ça n'a pas bien marché. C'est tellement compliqué, les fonds européens, que quand vous voulez les combiner, sur l'idée, c'est intéressant, dans la pratique... notamment, l'idée, c'était d'avoir des territoires organisés — vous savez, comme on a par exemple sur le FEADER avec les territoires, les GAL, LEADER, et que ces GAL-là puissent être des GAL interfonds, et donc... mais sauf que déjà, dépenser du LEADER, vous le savez bien, c'est la croix et la bannière — enfin, c'est sous-dépendé parce qu'on n'y arrive pas. Donc, en plus vous combinez du FSE et du FEDER, c'est terminé, vous ne faites plus rien, vous passez votre temps à faire de l'administratif et vous n'avancez pas. C'est malheureux de dire ça, mais c'est la réalité. Donc, à un moment donné, les meilleures idées peuvent se heurter à de l'impossibilité technique de la mettre en œuvre. Il faudra y revenir à un moment donné, parce que c'est vrai que — vous avez beaucoup parlé, on a beaucoup parlé d'emploi ce soir, et c'est vrai que les politiques d'insertion, elles ne sont

pas... ce sont d'autres fonds, et elles sont gérées par d'autres, donc c'est un peu dommage, parce qu'on pourrait très bien combiner tout ça. Demain, on aura aussi besoin davantage d'intégrer des personnes en difficulté dans les métiers agricoles, par exemple, et c'est dommage qu'on ne puisse pas le faire correctement.

Sur la question que Madame évoquait à un moment donné, de dire : finalement, les gens veulent un certain... les consommateurs sont plutôt friands aujourd'hui de tel et tel produit, ce qui est toujours très difficile à vraiment mesurer, mais enfin admettons cette idée-là, et donc que la PAC devrait soutenir ça. Je vais faire à mon tour de la provocation, puisque jusqu'à maintenant, j'ai laissé Jean-Marie le faire tout seul, c'est une vraie question. Est-ce que finalement, quand des produits trouvent un marché, il faut que la politique agricole, et donc les subventions aillent dans le même sens ? Ou est-ce qu'au contraire, les subventions sont là pour aider des secteurs qui ont du mal à trouver leurs marchés parce que c'est plus compliqué, c'est beaucoup plus concurrentiel, il n'y a pas de niches, etc. ? Moi, je pense qu'il faut vraiment se poser la question. Ce n'est pas si évident que ça, le raisonnement intuitif que vous avez, qui me va bien au départ, mais il n'est pas si évident que ça, de dire : est-ce que les subventions publiques doivent aller dans le même sens que des endroits où il y a des marchés qui sont, le cas échéant, capables de tenir tout seuls, et d'être rémunérateurs tout seuls ? C'est vrai aussi sur les signes de qualité dont on parlait tout à l'heure, etc. Donc, ça, c'est un vrai débat. Il n'est pas facile à trancher, parce que c'est fondamentalement ce qu'on appelle une subvention : est-ce qu'une subvention est là pour aller aider des secteurs qui ont du mal à s'en sortir économiquement, pour notamment des questions de concurrence internationale ? Ou est-ce qu'au contraire, la subvention doit aller dans le même sens que le choix du consommateur ? C'est-à-dire : est-ce que le contribuable et le consommateur avancent dans le même sens ? Je vous laisse la question pour la nuit ; moi, je n'ai pas de réponse à la question. Mais je pense que c'est fondamental dans les choix qu'on fait, parce que du coup, ça change tout. Effectivement, si on dit qu'il faut aller dans le sens de ce que veulent les consommateurs demain, sans doute effectivement qu'il faut soutenir le développement, par les subventions de la PAC, le développement des SIQO, de la bio, etc. Mais je ne suis pas sûr que ce soit forcément ça, l'unique choix à faire.

Dernier point — enfin, juste un petit point technique, et après je reviendrai sur les PSE et autres. Petit point technique : oui, la PAC actuellement soutient déjà l'installation. Dans le FEADER, on a clairement des dispositifs de soutien à l'installation. Je ne dis pas qu'ils sont suffisants. Ceci étant, sur le bilan, on a parlé beaucoup ce soir de ce qu'il s'est passé dans la région, et notamment sur tout ce qui est secteurs de zones montagne, etc., on l'a vu pour tous ceux qui étaient aussi à Ax-les-Thermes il y a quelques jours, où j'étais présent, on voit bien qu'un des effets, il y a peut-être des effets pervers dans les dispositifs qui ont été mis en place, en tout cas il y a un effet très positif, c'est qu'on a beaucoup d'installations qui ont lieu. D'installations de jeunes en particulier. Donc, ça veut dire que ces systèmes d'appui à l'installation, ils fonctionnent. Après, ils sont regardables de plus près, peut-être.

Sur les paiements pour services environnementaux, j'ai entendu des choses intéressantes, un peu dans tous les sens, sur cette question-là, y compris l'agriculture de conservation, qui à mon avis rentre là-dedans ; on peut très bien valoriser beaucoup de choses sur l'environnement : des pratiques normées ou pas normées — enfin, ça, ce n'est pas compliqué, enfin si je puis dire, à faire. Surtout, ce qui est important sur la valorisation des services rendus à l'environnement — et d'ailleurs, on parle parfois plus largement que ça, ça peut être aussi au social, à d'autres choses, ce n'est pas forcément qu'à l'environnement. Mais les services rendus à l'agriculture aux écosystèmes, comme on dit, peu importe, il faut vraiment avoir en tête qu'on sait faire le double système qui est à la fois de valoriser ce qui a déjà été fait par le passé, parce que ce serait idiot de mettre en place un système et de dire « vous, ça fait déjà 20 ans que vous faites des pratiques agricoles positives, donc vous n'allez rien toucher comme aides ». On ne peut pas faire ça, c'est comme à l'école, quand vous faites des évaluations, et l'élève qui savait déjà lire en début d'année, on ne va pas lui dire en fin d'année « finalement, on vous met 0 parce que vous n'avez pas progressé dans l'année ». Donc, il faut valoriser l'arrivée, et puis la progression. C'est comme ça qu'on a des systèmes vertueux. Et honnêtement, sur les PSE qu'on a vu se mettre en place aujourd'hui, ça fonctionne, on sait faire la combinaison des deux. Donc, il y a un volet qui va valoriser où vous en êtes, si vous avez déjà atteint par exemple une certification environnementale de niveau 2, de niveau 3 ; et puis, il y a le fait de dire « vous étiez assez loin, mais vous avez réduit votre utilisation de phyto, vous avez amélioré votre gestion du sol, etc., et on vous rémunère aussi le progrès qui a été fait ». Donc, ça, il faut bien avoir ça en tête : sur les paiements pour services environnementaux, techniquement, on est capable de faire les deux en même temps. Et c'est à mon avis ça qu'il faut faire : il faut valoriser les acquis, et valoriser les progrès.

Voilà, je ne vais pas être plus long, parce qu'il y a un moment donné, il faudra penser à aller manger, dormir, tout ça.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci. Alors, Monsieur SERONIE, du coup, on vous laisse clôturer — quelques minutes...

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Alors, moi j'ai un avantage sur vous, c'est que pendant que vous travailliez, moi, je suis allé manger.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Ça, ce n'est pas très gentil de nous dire ça. Bon, allez-y, je vous laisse...

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Alors, justement, à propos de manger, il y a un monsieur qui m'a dit « vous avez parlé de gâteau, et ça tombe bien, parce que j'aime bien les gâteaux ». Eh bien, on a ça en commun, Monsieur, moi aussi, j'aime bien les gâteaux, et vous avez remarqué que j'ai employé effectivement « gâteau », « jackpot », enfin quelques mots, bon, eh bien là, c'est purement de l'astuce pour accrocher l'attention, et je vous remercie de l'avoir relevé, et justement, ça permet de débattre. Je suis d'accord avec vous quand vous dites... enfin, la conclusion à laquelle vous arrivez. Je ne suis pas d'accord avec le cheminement, mais la conclusion à laquelle vous arrivez, en disant « il ne faut pas qu'on importe des produits qui sont interdits chez nous », enfin des produits qui sont fabriqués avec des méthodes qui sont interdites chez nous. Et vous disiez les OGM, les néonicotinoïdes, les antibiotiques — bon, qui ne sont pas interdits, mais qui sont limités — et vous donniez l'exemple des hormones à usage... enfin, les hormones de croissance. Et je voudrais revenir là-dessus, parce que ça me paraît extrêmement important, et porteur pour la suite. Les hormones de croissance, les anabolisants sont interdits en Europe par la réglementation européenne. On a du reste eu des problèmes à l'OMC il y a quelques années. Mais comme c'est interdit en Europe, dans les accords internationaux, les viandes hormonées sont interdites d'importation. C'est du reste pour ça que les Canadiens — j'ai pas mal de contacts avec eux, j'interviens régulièrement dans des émissions par internet au Canada — ils sont fous furieux, en disant « on s'est fait avoir, parce qu'on a signé des accords, mais on ne peut pas exporter chez vous, parce que toute notre viande est hormonée ». Et je crois que c'est ça, la voie. Parce que les OGM ne sont pas interdits en Europe. Il y en a, si ma mémoire est bonne, de l'autre côté des Pyrénées. Donc, elles ne sont pas interdites. Donc, la voie, ce sont des réglementations de niveau européen. Le glypho n'est pas interdit. Les néonicotinoïdes ne sont pas interdits complètement. Donc, dès lors que l'interdiction est réglementaire européenne, elle devient opposable. Et c'est vraisemblablement une des voies pour la suite. Parce que — et là, c'est l'agronome que je suis, mon premier métier, moi, j'étais agronome de SETA donc dans les cultures. Je suis un agronome du sol et de la plante. Et je comprends d'ailleurs ce que disait le monsieur sur le bio et l'agroécologie. Mais je crois qu'il faut qu'on ait en tête qu'on va vers une agriculture qui utilise de moins en moins, et dont l'objectif est de ne pas utiliser les produits chimiques, sauf cas extrêmes — il ne faut pas non plus se les interdire complètement, mais il faut aller vers un itinéraire technique qui fait davantage appel aux régulations naturelles, donc l'agroécologie, que la chimie. Voilà.

Après, sur la question de la relocalisation, c'est tout un débat, vous l'avez évoqué, il y a eu plusieurs interventions là-dessus. La première question, c'est : qu'est-ce que c'est que le local ? Bon, je ne rentrerai pas là-dedans, mais pour des gens, le local, c'est le canton, pour d'autres c'est le pays, pour d'autres c'est l'Europe. Voilà, qu'est-ce que c'est que le... et si on regarde la relocalisation nationale, on parle beaucoup de souveraineté, la relocalisation nationale. En fait, les enjeux, c'est quoi ? Ce sont les protéines pour l'alimentation animale, donc une des réponses possibles, importantes à mon avis, c'est l'herbe. On parle beaucoup du soja, mais sur l'ensemble du territoire national, ce n'est pas jouable. Ce sont les fruits et les légumes, où on importe en gros la moitié de notre consommation. Alors, pour plein de raisons que vous évoquiez, notamment de coûts — même si on leur fait donner... ils ont le bon dos, il n'y a pas que ça. Et puis, ce qui vous concerne directement, c'est la viande bovine. On est importateur net de viande bovine à consommer. Globalement, avec les broutards, on est exportateur net, mais si on engraisse, on a de quoi se nourrir. Donc, la relocalisation, c'est un vrai débat. Et, bon, j'ai compris que Jean-Louis était reparti, Jean-Louis CAZAUBON, mais il y a toutes les logiques des programmes alimentaires territoriaux, qui sont du coup territorialisés localement, qui pourraient être accompagnées... alors, je crois que dans le plan de relance, il y a un peu d'argent, et par la région.

Et puis, je terminerai — alors, je suis d'accord avec le monsieur qui a dit « le bio, c'est un travail du sol, c'est compliqué ». Mais, bon, aller vers ça, je pense qu'on va y aller, mais c'est très, très compliqué. Aujourd'hui, c'est difficilement possible. Et puis, d'après ce que dit l'INRA, ça demande des parcelles plus petites — enfin, bon, c'est vraiment très compliqué. Par contre, ce sera vraisemblablement davantage pris en compte, on n'a pas du tout parlé des programmes européens Farm to Fork, ces objectifs-là, et vous savez qu'il y a une idée de 25 % d'agriculture biologique en 2030, donc dans dix ans, donc demain, au niveau du territoire européen. Et dans le Conseil des ministres d'avant-hier, ils ont fait une ouverture en demandant à la Commission de regarder le bio ou des modèles, des systèmes qui ont des bénéfices environnementaux équivalents. Je pense que c'est poussé par la France — je ne sais pas bien, mais je pense. L'idée pour nous étant qu'ils mettent le HVE.

Et enfin, un débat qui me paraît — vraiment, qui m'a passionné pendant des années, qu'évoquait le monsieur qui doit avoir mon âge, qui disait « nous, quand on a appris, on a appris, on s'est spécialisé, et on nous a tous poussés à nous spécialiser, et aujourd'hui au contraire, on nous amène à nous diversifier ». Je crois que vous posez une vraie, vraie question centrale. Parce que, pourquoi on a poussé ? Et j'ai été longtemps dans des organisations de conseil, et c'est vrai, pourquoi on a poussé à la spécialisation ? Parce qu'il fallait être compétitif, et on est plus compétitif quand on maîtrise complètement. Et puis, il faut une certaine taille. Or, aujourd'hui que la gestion des risques de par la volatilité est plus importante, il faut avoir plusieurs ateliers. Et je pense que le fait de concilier — j'ai beaucoup écrit là-dessus quand j'étais au CER France — de concilier spécialisation — avec toute mon équipe, on a beaucoup travaillé là-dessus — spécialisation ou compétitivité et diversification, c'est de travailler à plusieurs. De monter — pas forcément de se regrouper, mais de monter des... et il y a des gens qui le font, de monter un atelier en commun. On est chacun chez soi, mais il y a un atelier qu'on a fait en commun, ce qui me permet de me multispécialiser, quelque part, sans diluer mes compétences.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Merci, merci beaucoup. Alors, moi, je voulais aussi vous remercier, vous, parce qu'on a démarré quand même environ à 18 h 40, et avec un masque tout le temps, je sais que ce n'est pas facile. Donc, je voulais vous remercier, déjà nos intervenants d'avoir été là, aussi, pour un peu la qualité et tous les stimuli qu'ils ont apportés, et puis surtout vous pour avoir tenu tout ce temps avec un masque. Je vous remercie aussi de la richesse de vos propositions, je ne sais pas si... j'espère que tout le monde a pu un peu s'exprimer dans la mesure où il le souhaitait et il le voulait. Le débat ne se termine pas, nous serons après-demain à Angoulême avec une réunion sur la souveraineté alimentaire, et puis on ira à Saint-Brieuc parler de pratiques d'élevage. Vous pouvez continuer à vous exprimer dans le cadre de ce débat via des cahiers d'acteurs, la plateforme, etc. Je voulais vraiment vous remercier pour cette soirée, pour les échanges, et vous dire le plaisir qu'on a eu aussi à être accueilli ce matin par des agriculteurs et des agricultrices sur leurs fermes ; je les remercie toutes et tous pour nous avoir accueillis. Voilà.

Donc, au nom de la Commission nationale du débat public, je vous souhaite une belle soirée, et je vous remercie encore une fois. Au revoir à tout le monde.

Au revoir, Monsieur SERONIE, on vous voit encore. Merci beaucoup, au revoir, la salle vous salue.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Juste, est-ce que je peux donner un message ? Le monsieur qui parlait en disant qu'en Occitanie le bio perdait — enfin, on perdait, est-ce qu'il pourrait m'envoyer un mail, qu'on échange là-dessus ? Parce que ça m'intéresse d'échanger là-dessus.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Oui. Oui, c'est vous, Monsieur ? Oui. Alors, on vous passera les coordonnées de monsieur... d'accord, OK.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Oui, ou mon téléphone

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

D'accord, OK, merci.

M. Jean-Marie SERONIE, Agroéconomiste, consultant indépendant, membre de l'Académie de l'agriculture

Et puis merci beaucoup. Et encore, ça me frustre encore plus de ne pas avoir été avec vous.

Mme Ilaria CASILLO, Présidente de la Commission particulière du débat public

Au revoir, bonne soirée, merci beaucoup.